

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
55e séance
tenue le
mardi 24 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 55e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

puis : M. NASHASHIBI (Vice-Président) (Jordanie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

Le PRÉSIDENT : La Commission va continuer ses débats sur les points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour concernant la sécurité internationale.

M. NOGUEIRA BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution présenté par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, qui figure dans le document A/C.1/42/L.89/Rev.1, traite d'une question très complexe : comment rendre la sécurité collective - principe essentiel autour duquel a été conçue la Charte des Nations Unies - effective.

L'initiative soviétique peut être considérée comme une contribution très positive à nos efforts constants pour renforcer l'aptitude des Nations Unies à promouvoir la paix et la sécurité. Il est vraiment encourageant de voir l'un des membres permanents du Conseil de sécurité prendre une telle initiative et ce, dans le cadre de l'Assemblée générale, organe principal des Nations Unies quant à l'importance de ses responsabilités et l'universalité de sa composition.

Il est sans aucun doute encourageant pour la cause du multilatéralisme et des Nations Unies en tant que pivot de la diplomatie multilatérale de prendre note de l'initiative soviétique où nous voyons la marque de l'attachement profond d'une grande puissance à cette institution.

Bien que nous apprécions l'esprit dans lequel a été faite cette proposition et soyons prêts à l'examiner d'un oeil favorable, nous pensons que la complexité de la question nécessite que nous l'examinions plus en profondeur, en disposant de plus de temps. Quoi qu'il en soit, l'importance de la question, qui est essentielle à la souveraineté des Etats Membres, semble indiquer qu'elle devrait être examinée dans un contexte intergouvernemental.

Il nous semble que le dialogue important qui vient de s'engager à la Première Commission devrait être poursuivi d'une manière susceptible de donner aux gouvernements la possibilité d'examiner de très près les questions avant que ne soient prises des décisions sur la manière de mener une étude conjointe et sur le cadre particulier dans lequel elle devrait être menée.

L'une des façons de faire passer à l'étape suivante le débat qui a été provoqué par l'initiative soviétique serait que l'Assemblée générale prenne la décision de demander au Secrétaire général d'inviter les gouvernements à faire des

M. Nogueira Batista (Brésil)

observations qui, lorsqu'elles seront disponibles, serviraient de base à un examen plus approfondi de la question.

Voilà les observations et les commentaires généraux et brefs que nous faisons pour contribuer aux délibérations de la Commission sur ce point très important, peut-être l'un des plus délicats et difficiles inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la présente session.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Après la seconde guerre mondiale, les peuples des Nations Unies, déterminés à épargner aux générations futures le fléau d'une guerre mondiale, ont créé un mécanisme de sécurité internationale qui joue depuis lors un rôle irremplaçable dans le maintien de la paix.

Mais la tendance de l'après-guerre à se fier à la force armée pour assurer la sécurité, la course aux armements et toutes les doctrines de dissuasion nucléaire et d'intimidation, qui, dans une plus grande mesure que les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, dictent la politique de certains Etats, ont abouti à la situation peu satisfaisante qui règne actuellement dans le monde. La course aux armements et la dissuasion nucléaire ne peuvent être une garantie de la paix, elles ne promettent à l'humanité qu'une autodestruction garantie. Les foyers de conflit et les stocks immenses d'armes de destruction massive ont créé une situation qui exige que l'on trouve d'urgence des moyens nouveaux, ni banals ni ordinaires, et surtout véritablement fiables, d'arriver à une paix démocratique et équitable qui garantisse la coexistence pacifique et la coopération de tous les Etats.

A l'aube du troisième millénaire, deux facteurs retiennent tout particulièrement l'attention. D'abord, la nature générale de la menace que constituent pour la pérennité de la civilisation humaine et l'existence même de l'homme les moyens de destruction massive et, d'autre part, le fait que l'homme prend de plus en plus conscience de son unité, un ensemble d'Etats se transformant en une collectivité mondiale de plus en plus interdépendante. Si, au moment de la création des Nations Unies, il convenait encore de tenir compte de la présence d'"Etats ennemis", la communauté internationale de notre temps ne peut plus penser en termes d'Etats ennemis ou hostiles, cette perception ne convenant pas à cette nouvelle étape de l'évolution humaine.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La solution des problèmes mondiaux qui intéressent l'humanité tout entière exige des efforts communs. La participation des Nations Unies à ce processus permet à l'Organisation de remplir les fonctions que lui assigne la Charte. Défendant l'idée d'une sécurité universelle, nous faisons nous aussi des efforts qui viennent s'ajouter aux efforts de tous les Membres de l'ONU pour nous mobiliser afin de développer la coopération plutôt que de disperser nos énergies en affrontements stériles.

Intervenant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le Représentant permanent du Danemark, l'Ambassadeur Ole Bierring, disait le 19 novembre :

"Les Douze sont disposés à collaborer en ce qui concerne les moyens permettant de mettre en oeuvre le système de sécurité prévu dans la Charte. Selon les Douze, il n'est aucunement nécessaire d'avoir un autre système global quelconque. Nous estimons que la Charte des Nations Unies suffit à cette fin et qu'il faut éviter une nouvelle formulation ou une nouvelle définition, qu'elle soit directe ou implicite." (A/C.1/42/PV.49, p. 47 et 48)

En tant que représentant d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui, depuis que l'Organisation existe, a défendu et continue à défendre le caractère immuable de la Charte - je le souligne, le caractère immuable de la Charte - force m'est de me joindre à la déclaration des Douze sur l'importance qu'il y a d'en respecter les dispositions sans la moindre faiblesse. Etant l'un des 10 auteurs de la proposition tendant à ce que les Nations Unies examinent l'idée d'un système général de sécurité internationale, je tiens à souligner une fois de plus que rien n'est plus loin de la vérité que les allusions directes ou indirectes selon lesquelles notre initiative serait une tentative de reformuler ou de modifier la Charte des Nations Unies. Personne n'a trouvé et ne trouvera dans notre projet de résolution la moindre tentative d'ébranler la Charte, ses principes et ses objectifs.

Tout au contraire, notre initiative, du commencement jusqu'à la fin, repose sur la Charte. Elle est destinée avant tout et essentiellement à en réaliser pleinement les objectifs en mobilisant au maximum toutes les possibilités latentes de la Charte. La sécurité générale doit être réalisée sur la base de la Charte des Nations Unies et dans le cadre de l'Organisation, qui, dans la réalité et non seulement en principe, remplirait ainsi le rôle que la Charte a prévu pour elle : être le garant de la sécurité internationale.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La méthode d'approche universelle que nous proposons prévoit justement l'instauration de conditions dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies, principal organe en matière de sécurité, saura assurer, de manière fiable, le maintien de la sécurité internationale. Notre initiative demande que soit pleinement accomplie la tâche fondamentale de l'Organisation des Nations Unies : être un centre où s'harmonisent les actes des nations pour parvenir aux objectifs communs. Je tiens à dire clairement que l'assertion selon laquelle notre initiative commune vise à se substituer au système de l'Organisation des Nations Unies et à la Charte des Nations Unies est sans fondement. Si quelqu'un a des doutes à ce sujet, nous pouvons le renvoyer à une déclaration faite au niveau le plus élevé. C'est ainsi que, dans un article intitulé "Réalité et garanties d'un monde sûr", Mikhaïl Gorbatchev écrit qu'"une condition indispensable à la sécurité générale est le respect absolu de la Charte de l'ONU". (A/42/574, p. 7)

Sur le plan institutionnel, le système général de paix et de sécurité internationales exige que les Nations Unies agissent de manière à utiliser leurs ressources au maximum. Nous sommes fermement convaincus que l'efficacité de la sécurité générale dépend directement de l'efficacité avec laquelle fonctionneront l'Organisation des Nations Unies, son Conseil de sécurité, de même que les autres institutions et mécanismes internationaux. Il conviendra de tout faire pour rehausser l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, qui est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'établissement d'un équilibre entre les intérêts très variés des différents Etats, grands et petits, qui constituent la communauté internationale.

Un monde exempt d'armes nucléaires, exempt de violence, un monde de coopération : voilà notre objectif. Ce but sera servi par des actes multilatéraux et unilatéraux, tels que la Déclaration sur le non-recours à la force ou la déclaration des Etats sur le non-recours en premier aux armes nucléaires. L'essentiel aujourd'hui, nous semble-t-il, est d'accélérer le processus d'élaboration d'une sécurité stable et générale et de choisir résolument un avenir de désarmement garanti, de confiance et de fonctionnement efficace du mécanisme des Nations Unies en utilisant pleinement les possibilités qu'offre la Charte pour garantir la sécurité internationale. Quels que soient aujourd'hui les problèmes auxquels l'humanité est en butte, l'expérience acquise nous donne la conviction que

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

tous peuvent être résolus si nous unissons nos efforts et si nous faisons preuve de bonne volonté et d'esprit de coopération dans les relations internationales.

Le dialogue étendu qui s'est instauré dans le monde sur le concept et le contenu concret de la sécurité générale et qui répond aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale se poursuit également à la présente session de l'Assemblée générale. La délégation de la RSS d'Ukraine voudrait présenter son interprétation de la nouvelle conception politique. A notre sens, dans les circonstances actuelles, il est impossible de renforcer la sécurité nationale ou internationale par l'accroissement des systèmes d'armement et l'acquisition de nouveaux systèmes car même les techniques les plus perfectionnées ne sauraient constituer une protection contre les armes nucléaires. Voilà pourquoi le problème de la sécurité est un problème politique qui doit être résolu par des moyens politiques.

Il est impossible de ne pas tenir compte, dans l'élaboration d'un système de sécurité, des questions militaires, politiques, économiques, humanitaires ou écologiques auxquelles nous sommes confrontés. C'est précisément pour cela qu'un système fiable de sécurité doit avoir un caractère général, c'est-à-dire qu'il doit s'appliquer à toutes les sphères des relations internationales. Enfin, s'agissant des relations internationales dans leur ensemble, la sécurité ne peut être que générale et égale pour tous les Etats. Il faut en effet qu'il soit bien compris que tous les Etats et toutes les nations, malgré toutes les contradictions et toutes les différences qui les séparent, cherchent à assurer la survie et le progrès de l'humanité.

De l'avis de la RSS d'Ukraine, l'élaboration d'un tel système de sécurité permettra de renforcer la paix dans la pratique. Le monde sera ainsi exempt de toute politique de force et de toute menace d'anéantissement nucléaire. Le monde connaîtra une paix juste, démocratique et humaine; le droit de chacun de vivre dans la dignité sera garanti, et les peuples pourront indépendamment choisir la voie de leur développement. Notre monde sera un monde de droit, d'ordre et de morale, où le développement libre et sûr de chacun permettra le développement libre et sûr et l'épanouissement de toute la communauté internationale.

La voie menant à une paix de cette nature passe par des mesures pratiques de nature à renforcer la confiance entre Etats, prévenir les guerres nucléaires ou classiques, éliminer les attitudes d'affrontement, affirmer les normes d'un comportement civilisé et créer une atmosphère où règnent la franchise et l'ouverture d'esprit dans les relations internationales.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La base portante de tout ce système de sécurité est, à n'en pas douter, la limitation des armements et le désarmement, surtout nucléaires, car les armes nucléaires ne peuvent, contrairement à ce que certains affirment, garantir la sécurité. Nous sommes convaincus que plus les armes nucléaires sont nombreuses dans les arsenaux et plus la sécurité s'en trouve réduite.

Le bon sens exige que les Etats qui sont sur le point de s'engager dans une voie militaire déposent leurs armes nucléaires. Un pas important dans cette direction sera fait pendant le sommet soviéto-américain qui aura lieu au début du mois de décembre : il s'agit de la conclusion d'un accord sur deux catégories d'armes nucléaires, les missiles à moyenne et à plus courte portée. Il est donc permis aussi d'envisager maintenant la conclusion d'un accord de principe sur toute une série d'autres questions, notamment celles concernant une réduction de 50 % des forces armées, le respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et le non-retrait de ce traité pendant un délai fixé.

Un mouvement vers la réduction et l'élimination des armes nucléaires et d'autres mesures de désarmement permettraient, à bref délai, de renforcer la sécurité. L'adoption de ces mesures permettrait de libérer d'immenses ressources matérielles et intellectuelles pour les consacrer au développement et à la solution de problèmes mondiaux.

Pour instaurer une sécurité fiable, égale pour tous les pays et tous les peuples, il faut accorder une importance particulière à l'application intégrale de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, au déblocage des situations conflictuelles, à l'élimination des foyers de tension dans le monde, tels que le foyer menaçant de la crise du Moyen-Orient, le conflit entre l'Iran et l'Iraq qui se prolonge, la situation en Méditerranée, la situation explosive en Amérique centrale, la situation explosive en Afrique australe, la situation non réglée dans la région de l'Asie et du Pacifique, le foyer de tension de Chypre et d'autres points chauds de la planète.

Bien entendu, il n'existe pas de recette unique pour régler tous ces problèmes, mais il faut surtout, pour y arriver, respecter infailliblement le droit de chaque peuple de choisir librement la voie de son propre développement, prévoir des garanties sûres pour se préserver des attaques de l'extérieur et respecter l'inviolabilité des frontières des Etats. A cet égard, rien ne peut justifier la

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes internationalement reconnues du droit international. Le respect absolu du droit international et des obligations acceptées en vertu de traités internationaux doit devenir un principe régissant les activités quotidiennes de la communauté internationale.

Une sécurité fiable est inconcevable sans un strict respect des droits des peuples, sans la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme, sans l'éducation des peuples dans un esprit de paix, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Etats doivent rechercher des formes véritables et concrètes de coopération afin de mettre fin, une fois pour toutes, au racisme et à l'apartheid, aux atteintes à l'honneur et à la dignité de l'homme, aux persécutions dues à des considérations politiques ou religieuses.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La réalisation de l'idée d'une sécurité générale ne fera certainement pas disparaître toutes les contradictions et les complexités des relations entre Etats. Les relations internationales continueront d'être le fruit du mélange de la coopération et de divergences, mais le système de sécurité générale a pour but de faire régner une atmosphère de confiance et de coopération, qui devrait permettre de résoudre tous les problèmes par des moyens pacifiques.

Les auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 demandent la création, sur la base de la Charte des Nations Unies, d'un système juridique international propre à garantir efficacement la sécurité et le progrès de l'humanité tout entière. Cela suppose un accroissement de l'autorité et de l'efficacité des Nations Unies et de leurs organes et, au premier chef, du Conseil de sécurité. Il est indispensable d'utiliser totalement les possibilités offertes par la Charte des Nations Unies, dans toutes ses dispositions sans exception. La réciproque, c'est que par cette approche les Nations Unies s'affirmeront en tant que garant principal d'un régime international sûr.

Au cours de notre discussion ici, de nombreuses délégations ont émis des opinions quant à la méthode à adopter d'un point de vue organisationnel dans l'examen de la question de la sécurité internationale générale à l'avenir. Certains ont exprimé des idées constructives, mais certains autres ont, soit par ignorance soit de propos délibéré, déformé la nature même de notre manière d'aborder la question. C'est ainsi que le représentant des Etats-Unis, dans la déclaration qu'il a prononcée ce matin, a dit :

(L'orateur cite en anglais)

"[Cette proposition] n'est rien d'autre qu'une tentative ayant pour but de soustraire l'examen de l'organisation et de l'avenir des Nations Unies de l'ordre du jour de l'instance appropriée, c'est-à-dire l'Assemblée générale, et de mettre cette question entre les mains d'un groupe anonyme éloigné de tout contrôle national." (A/C.1/42/PV.54, p. 63)

(L'orateur reprend en russe)

Rien ne saurait être plus éloigné de la réalité que cette affirmation. Un examen attentif du texte du paragraphe 13 du projet A/C.1/42/L.89/Rev.1 ne laisse subsister aucun doute quant au fait que la question doit être et sera examinée et tranchée par l'Assemblée générale et personne d'autre. Qui plus est, les auteurs sont tout disposés à appuyer d'autres formes de dialogue international sur la question. Ils l'ont du reste déclaré plus d'une fois.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A ce propos, nous attirons l'attention des délégations sur la proposition faite par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, M. Murin, tendant à étudier la possibilité de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question d'un système général de paix et de sécurité internationales. La proposition d'entamer un dialogue au niveau politique voulu trouvera toujours appui auprès des coauteurs du projet de résolution. Cependant, il est difficile, peut-être même impossible, de donner satisfaction à ceux qui rejettent toute proposition concrète venant de notre part sans rien proposer en échange.

La RSS d'Ukraine demande à tous les Etats Membres des Nations Unies de poursuivre activement le dialogue sur la sécurité générale afin qu'il soit possible, très rapidement, de passer à des mesures concrètes touchant l'élaboration, sur les plans matériel, politique, juridique, organisationnel, moral et psychologique, de garanties de paix et l'édification pratique de la sécurité de tous.

Nous sommes convaincus de la nécessité de trouver le moyen d'orienter les Etats vers une manière réaliste de traiter le problème de la sécurité générale en tenant compte des réalités de notre temps.

Les auteurs ont essayé de tenir compte dans toute la mesure possible des propositions et des observations des délégations intéressées et osent espérer que le projet de résolution recevra l'approbation générale de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.

M. JACOBOVITS DE SZEGED (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : En début de journée, le représentant du Danemark, dans l'intervention qu'il a prononcée au nom des 12 Etats Membres de la Communauté européenne, a fait quelques observations à propos des propositions avancées à la Commission par un certain nombre de délégations d'Europe de l'Est sur l'idée d'un système général de paix et de sécurité internationales. Je souscris totalement aux points de vue qu'il a exprimés. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je désire simplement faire quelques remarques supplémentaires sur ces propositions et commenter certains des arguments que vient d'avancer le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Oudovenko.

Les Nations Unies ne sont pas une organisation fonctionnant dans le vide. Outre qu'elles contribuent à façonner les relations internationales, elles reflètent également, dans une certaine mesure, l'état de ces relations. Du fait du

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

relâchement graduel de la tension entre l'Est et l'Ouest, le climat général au sein de l'Organisation s'est amélioré lui aussi. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la polémique a perdu du terrain, laissant la place à une atmosphère plus propice au compromis. Nous en avons eu la preuve ici même, au début de la semaine dernière, lorsque la Commission a achevé ses travaux sur les questions de désarmement dans une atmosphère généralement conciliante.

L'amélioration du climat international permet aussi aux Nations Unies de réaffirmer leur rôle, par exemple en matière de conflits régionaux. Nous avons le sentiment très net que les Nations Unies, plus que ce n'a été le cas depuis longtemps, peuvent enfin jouer le rôle qu'elles étaient appelées à jouer à l'origine. Nous sommes fermement convaincus que les Nations Unies et le document sur lequel elles ont été créées - la Charte - regorgent de possibilités encore inexplorées. Les Nations Unies pourraient faire beaucoup mieux si seulement les Etats Membres consentaient à utiliser ce potentiel.

Nonobstant ce que vient de déclarer le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, ceux qui sont à l'origine de l'idée d'une sécurité générale semblent être partis d'un point de vue différent. Ils semblent avoir des doutes quant à la capacité de la Charte des Nations Unies de faire face, comme l'a dit le Vice-Ministre soviétique, l'Ambassadeur Petrovsky, dans le discours qu'il a prononcé devant la Commission le 19 novembre,

"aux réalités si urgentes de l'époque en pleine mutation dans laquelle nous vivons". (A/C.1/42/PV.49, p. 31)

Selon lui,

"La Charte n'a pas été conçue pour tenir compte de l'existence des armes nucléaires." (Ibid., p. 32)

Ce qu'il faut par conséquent, de l'avis de ces délégations qui depuis quelque temps déjà préconisent ces idées, c'est un nouveau concept, celui d'une sécurité générale ou, comme ils l'appellent quelquefois, d'une sécurité universelle.

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

Nous doutons beaucoup du bien-fondé de ce raisonnement. Nous sommes convaincus que les buts et principes de la Charte sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 10, 20, voire 40 ans, lors de la rédaction de la Charte. Quelle que soit l'augmentation quantitative et la capacité destructrice plus grande de l'armement moderne, l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, qui figure dans la Charte, n'a pas perdu de sa validité. Nous ne voyons pas plus de raison aujourd'hui qu'hier qui puisse justifier le fait que des Etats ne respectent pas leur obligation, à savoir régler leurs différends par des moyens pacifiques. La Charte des Nations Unies ne saurait être surestimée. Elle demeure toujours le meilleur instrument dont nous disposons pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle ne doit pas dépendre, directement ou indirectement, de la perestroïka; nous ne sommes pas non plus partisans de la pristoïka, c'est-à-dire d'ajouter des dispositions à la Charte. Ses principes doivent être mis en oeuvre par les Etats Membres. En outre, en ce qui concerne les propositions dont nous sommes maintenant saisies, elles pourraient ouvrir la voie à des discussions sur des éléments qui figurent déjà dans la Charte, ce qui pourrait facilement jeter le doute sur la Charte elle-même, au risque très grave de saper le document même auquel l'immense majorité des Etats ont adhéré. Plutôt que de suivre cette voie, nous voudrions rappeler une fois encore la nécessité de respecter la Charte.

Cependant, tout en ayant de fortes réserves en ce qui concerne la prétendue nécessité d'une nouvelle notion de sécurité globale qui serait, comme M. Petrovsky l'a déclaré ce matin, dans l'esprit et seulement dans l'esprit des Nations Unies, nous ne comprenons pas non plus ce que les auteurs de cette proposition avaient à l'esprit lorsqu'ils ont avancé cette notion. Ainsi donc, la notion de sécurité globale, telle qu'elle nous a été présentée dans des déclarations de délégations ou des textes distribués officiellement ou officieusement, reste vague et ambiguë. Ces auteurs semblent penser qu'elle peut s'appliquer à tous les domaines de l'activité internationale, qu'il s'agisse des domaines politique, militaire, économique, environnemental ou des droits de l'homme. Nous préférons débattre de propositions concrètes destinées à faciliter la mise en oeuvre de la Charte ou de toutes les autres questions que je viens de mentionner, tant que ces discussions ont lieu dans les organes des Nations Unies aptes à traiter de ces questions

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

spécifiques. C'est ainsi que les propositions qui visent l'amélioration des opérations de maintien de la paix pourraient figurer à l'ordre du jour du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, qui est en veilleuse depuis trop longtemps. Le programme des Nations Unies pour l'environnement pourrait débattre davantage de propositions concrètes d'ordre écologique ou autres. Mais traitons de propositions concrètes.

Nous nous félicitons de l'intérêt que l'Union soviétique porte de plus en plus aux questions de coopération internationale, ainsi que de certaines de ses propositions. Dans de nombreux cas, une coopération internationale renforcée est bien la clef de la solution des problèmes que nous avons en commun. Mais point n'est besoin de créer d'autres systèmes ou de nouvelles instances. Nous ne sommes pas favorables à la création d'un groupe d'experts ou d'éminentes personnalités, comme la première révision du projet de résolution A/C.1/42/L.89 le demande maintenant. Comment pourraient-ils étudier une notion mal définie et traiter de questions aussi variées que le désarmement nucléaire, le renforcement de l'autorité de la Cour internationale de Justice et la crise de la dette, qui toutes font partie de la notion de sécurité globale? L'élimination de la pauvreté et du sous-développement, le respect des droits de l'homme, la limitation de l'accumulation d'armements permettrait certes à ce monde de vivre mieux et en sécurité. Mais alors, plutôt que de mettre tous nos espoirs dans une formule "attrape-tout" vaguement définie, nous devrions nous asseoir et débattre, au sein des instances que nous avons créées au fil des ans à cette fin, de la manière d'insuffler un élan nouveau, là où le besoin s'en fait sentir, à nos travaux.

Pour récapituler, nous ne partageons pas le point de vue selon lequel la Charte n'a pas suivi l'évolution de la seconde moitié de ce siècle pour la simple raison qu'elle n'en a pas eu besoin : ses principes sont toujours valables; ils demeurent universellement applicables et leur potentiel reste immense. La Charte ne peut jouer son rôle qu'à condition que les Etats soient disposés à la respecter. Du reste, si nous jetons un regard en arrière, nous sommes impressionnés de constater combien le système des Nations Unies a su s'adapter aux exigences d'un monde en mutation. Aujourd'hui, les Nations Unies sont présentes dans pratiquement tous les domaines de l'activité internationale, qu'il s'agisse de l'aide au développement, de la démographie, de la santé, des enfants, de l'air, de

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

la mer, voire du trafic spatial, des communications, de l'environnement ou des droits de l'homme. Certes, il est toujours possible d'améliorer les choses. Mais dans tous ces différents domaines d'action, les Nations Unies ne peuvent pas faire plus que ce que leurs membres leur permettent de faire. Il est de la responsabilité commune des Etats Membres de faire fonctionner cette organisation. Aucun Etat Membre ne peut se soustraire à cette responsabilité.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : La communauté internationale, nous le reconnaissons, a oeuvré inlassablement jusqu'ici en vue de l'application stricte et intégrale par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies des buts et principes élevés inscrits dans la Charte de cette dernière. Il est intéressant de souligner ici que les buts fondamentaux auxquels les Etats Membres ont déclaré solennellement souscrire ont été évidemment le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La persistance et l'aggravation des situations de crise et de tension et également de conflits sanglants régionaux auxquels la communauté internationale assiste impuissante prouvent à l'évidence que certains Etats ont violé et violent de façon flagrante le droit international, les buts et principes fondamentaux de la Charte de notre organisation universelle, ainsi qu'un certain nombre de déclarations pertinentes de l'Assemblée générale dont la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. La République démocratique populaire lao, qui fait, depuis sa fondation en décembre 1975, des buts et principes élevés de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions des déclarations pertinentes adoptées jusqu'ici par l'Assemblée générale la pierre angulaire de sa politique extérieure, se félicite de l'adoption, par la présente session, de la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Nous sommes convaincus que l'application scrupuleuse par tous les Etats d'une telle déclaration, comme de celle sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, contribuera activement à la mise en place et à la mise en oeuvre du système général de paix et de sécurité internationales, système sur lequel ma délégation voudrait se pencher maintenant.

Nous accueillons favorablement l'ensemble des réflexions politico-philosophiques et des propositions concrètes et constructives que M. Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

l'Union soviétique a exprimées dans son récent article, intitulé "Réalités et garanties d'un monde sûr". On ne doit jamais oublier que dans le monde d'aujourd'hui, qui est devenu de plus en plus interdépendant et où la menace nucléaire tient implacablement en otage la survie même de l'humanité tout entière, il est extrêmement dangereux de chercher à assurer sa sécurité par le biais du perfectionnement militaire et technologique. C'est plutôt aux moyens politiques que les Etats se doivent de recourir pour régler leurs problèmes de sécurité.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Mon pays, à l'instar de la communauté internationale et, en particulier, du Mouvement des pays non-alignés, rejette toute doctrine militaire dangereuse et anachronique fondée sur la dissuasion nucléaire et l'équilibre de la terreur. Nous sommes tout à fait d'avis qu'à l'âge nucléaire et spatial, toute sécurité ne saurait être que globale et égale pour tous les Etats et peuples quels que soient leur dimension, leur système politique et social et leur niveau de développement économique. Les problèmes de paix et de sécurité ne doivent pas être l'apanage des grandes puissances et, à plus forte raison, de celles qui sont dotées d'armes nucléaires. La profonde démocratisation des relations internationales exige que les petits et vulnérables Etats aient voix au chapitre dans des négociations et discussions sur les mesures de réduction des armements et le désarmement tant nucléaire que classique. Par ailleurs, il est réaliste de penser que, dès lors que le concept paix signifie plus qu'absence de guerre, le système général de paix et de sécurité internationales doit englober, outre le domaine politico-militaire les domaines économique, social, humanitaire et écologique.

On doit reconnaître honnêtement que, pour que la mise en place d'un tel système soit possible, les Etats doivent adopter un nouveau mode de pensée et de réflexion politiques. Ils doivent faire preuve d'une volonté politique plus grande, ils doivent se débarrasser des idées préconçues, des clichés et stéréotypes anachroniques pernicieux qui consistent à considérer comme ennemis ceux dont la politique intérieure et extérieure n'est pas à leur goût. Et c'est ici que réside le problème central ou, si l'on préfère, le noeud gordien. C'est parce qu'on n'a pas encore pu trancher ce noeud gordien que notre monde ne jouit pas d'une paix et d'une sécurité véritables. C'est ainsi que les peuples de l'Amérique latine et centrale, en particulier celui du Nicaragua, continuent toujours de lutter courageusement contre les actes d'intervention et d'agression étrangère, pour préserver leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale ainsi que pour promouvoir la démocratie et le progrès social dans leurs pays respectifs. En Afrique australe, il est regrettable que certains Etats continuent de cautionner le système criminel d'apartheid dont sont victimes les populations noires majoritaires d'Afrique du Sud, de Namibie et les pays de la ligne de front, dont l'Angola qui subit actuellement une nouvelle agression caractérisée de la part de Pretoria. Au Moyen-Orient, le peuple palestinien et les autres peuples arabes des territoires occupés sont victimes d'actes sionistes d'occupation.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Mon gouvernement, à l'instar de la communauté internationale tout entière, suit avec une grave préoccupation le développement de la situation dans le golfe Persique, situation dont l'exacerbation a été provoquée par la politique impérialiste d'intervention. En Méditerranée orientale, un foyer de crise et de tension persiste toujours en raison du non-règlement de l'affaire chypriote. Une solution juste, globale et durable ne saurait être trouvée que dans le cadre d'une conférence internationale garantissant le respect scrupuleux de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du caractère non aligné de Chypre.

En Asie du Sud-Ouest, le peuple afghan continue d'être victime d'une guerre non déclarée que lui impose la coalition impérialo-réactionnaire internationale et régionale. En Asie du Pacifique et en Asie du Sud-Est, une situation de tension et de crise y prévaut encore. L'établissement et la garantie d'une paix durable et d'un système de sécurité efficace dans cette région stratégique du globe s'avèrent impérieux. Aussi, le Laos tient-il à réaffirmer son appui le plus ferme aux propositions importantes que le dirigeant soviétique, M. Gorbatchev, a rendues publiques à Vladivostok en juillet de l'année dernière. Pour ce qui est plus spécifiquement de l'Asie du Sud-Est, il est manifeste que le Laos et les autres pays de l'Indochine, de concert avec les autres pays de la région, ont redoublé d'efforts en vue de trouver une solution juste et durable aux problèmes de paix, de stabilité et de coopération dans cette contrée stratégique du globe ainsi qu'à l'affaire kampuchéenne. Nous réaffirmons le soutien sincère de notre gouvernement à toute proposition constructive visant à transformer l'Asie du Sud-Est comme les autres régions du globe en une zone de paix, exempte d'armes nucléaires.

Les développements négatifs de la situation internationale que je viens d'énumérer doivent être éliminés si l'on veut contribuer activement à l'élaboration et à la mise en place du système général de paix et de sécurité internationales. Au cours des négociations tant bilatérales que multilatérales sur les questions de réduction des armements et du désarmement les Etats nucléaires doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que des accords concrets substantiels portant notamment sur l'arrêt et l'inversion de la course aux armements nucléaires et d'autres armes de destruction massive ainsi que sur la prohibition de l'extension de cette course à l'espace extra-atmosphérique puissent être conclus.

Dans ce contexte, mon pays, comme la communauté internationale tout entière, place beaucoup d'espoir dans la prochaine rencontre au sommet, à Washington, entre

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Une paix et une sécurité globales impliquent nécessairement un effort de restructuration profonde des relations économiques internationales car, de nos jours, comme tout le monde le sait, la plus grande partie de l'humanité vit dans la pauvreté, la misère, la maladie et l'obscurantisme. L'abolition de cette triste situation s'avère impérieuse. Pour y arriver, il suffit pour les Etats développés et nantis de coopérer sincèrement à la mise en oeuvre intégrale des objectifs inscrits dans la déclaration sur le programme d'action et l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Dans cet esprit, mon gouvernement se joint à l'appel de la communauté internationale pour que le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue ici même il y a deux mois, puisse être appliqué dans son intégralité et qu'un mécanisme financier international soit créé dans les meilleurs délais afin de réaffecter les ressources ainsi dégagées, grâce à des mesures de désarmement, aux objectifs de développement économique et social des pays en développement.

Au cours du débat sur cette question cruciale, ma délégation a pu observer une certaine réticence, un certain scepticisme, pour ne pas dire obstruction, de la part de certaines délégations qui craignent que les auteurs du projet de résolution dont il s'agit portent atteinte à l'esprit et à la lettre de la Charte de l'ONU. Nous estimons que de telles craintes et de telles suspicions sont totalement injustifiées car, comme le révèle le contenu du projet en question auquel notre délégation souscrit entièrement, les auteurs de ce projet prônent avec force le renforcement de l'autorité et du rôle de notre organisation universelle comme de ses organes principaux dans l'établissement et la mise en oeuvre du système général de paix et de sécurité internationales. N'oublions pas que l'établissement d'un tel système n'est pas autre chose en dernière analyse qu'une garantie suprême de la gestation d'un monde meilleur et sûr, parce qu'exempt de violence et d'armes nucléaires, monde dans lequel l'humanité tout entière aspire ardemment à vivre.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Un examen approfondi des différentes questions relatives à la sécurité internationale exige, au premier chef, un tour d'horizon de la situation internationale sous tous ses aspects. C'est une grave erreur de s'attacher à un aspect unique de la sécurité internationale et d'en négliger les autres. Vivant dans un monde interdépendant, nous ne pouvons nier que la paix est un tout indivisible et que la sécurité internationale ne peut être maintenue si tous les pays ne connaissent pas une sécurité égale. Cela signifie de toute évidence que la sécurité de certains ne peut être garantie aux dépens de la sécurité des autres.

La véritable sécurité exige que soient éliminés tous les facteurs qui risqueraient de compromettre la sécurité dans le monde. Parmi ces éléments, il faut citer en premier lieu le colonialisme, l'hégémonie étrangère, l'occupation étrangère, le racisme, l'apartheid et l'incapacité dans laquelle se trouvent les peuples opprimés d'exercer leur droit à l'autodétermination et de jouir de leurs droits nationaux. La situation internationale actuelle est difficile et complexe au plus haut point. Elle est encore aggravée par les tensions politiques, économiques et sociales dans le monde, qui proviennent du déséquilibre des relations internationales, et par un recours accru à la force ou à la menace de la force. La prolifération des armes nucléaires, et notamment leur acquisition par les régimes racistes et l'occupation persistante du territoire d'autrui par la force, l'oppression des mouvements de libération populaire, sous des prétextes divers, l'agrandissement de l'écart qui existe entre les pays industriels et en développement - tous ces éléments, associés à d'autres causes profondes, accroissent la tension internationale et engendrent la déstabilisation et l'insécurité dans le monde.

Il est donc impérieux que nous examinions, de manière sérieuse et responsable, les différents problèmes auxquels se trouvent confrontés les peuples du monde pour trouver des solutions justes et appropriées à ces problèmes dans le contexte de l'Organisation internationale et conformément aux principes et objectifs de sa charte. Nous sommes conscients des problèmes qui se posent à l'Organisation, qui l'empêchent de s'acquitter de sa responsabilité principale. Nous sommes certains qu'à moins de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le règlement des problèmes dont souffre le monde, il sera impossible de créer une communauté internationale stable et qui soit à l'abri de craintes, de l'anxiété, de l'instabilité et des tensions.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Du fait que nous attachons une importance particulière à la question de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons que l'initiative des pays socialistes portant sur la création d'un système général de paix et de sécurité internationales est une mesure positive et constructive pour l'instauration d'une communauté internationale sûre et stable. Nous constatons que les nobles objectifs auxquels aspire le projet de résolution reçoivent un large appui international.

Il est naturel que le projet de résolution se concentre sur l'élimination de tous les moyens de destruction massive, sans laquelle la création de la sécurité internationale ne saurait se faire.

Peut-être l'importance particulière de cette initiative réside-t-elle dans le fait qu'elle prévoit un système général de paix et de sécurité internationales sur la base de la Charte des Nations Unies et dans le cadre de l'Organisation. A notre avis, cela lui confère une efficacité et un large soutien international. Le fait que ce système général repose sur la Charte et s'inscrive dans le cadre de l'Organisation signifie que sa réalisation exige nécessairement l'élimination de l'impérialisme sous ses formes anciennes ou nouvelles, de la domination et de l'occupation étrangères, et de toutes les formes d'agression, de racisme et de l'apartheid. Il exige également que tous les peuples qui ne jouissent pas encore de leurs droits nationaux puissent les exercer dans une liberté absolue et accéder à l'indépendance, avec la possibilité de gérer leurs propres affaires et d'édifier les systèmes sociaux qu'ils souhaitent. Cela signifie également l'élimination des bases militaires étrangères et le retour des troupes étrangères dans leur pays d'origine. Un engagement complet et inconditionnel à l'égard de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à l'autodétermination, et au droit des peuples de vivre en sécurité, sans intervention étrangère constituent les conditions absolues d'une sécurité générale.

Un examen approfondi de la situation internationale mène à des conclusions qui ne prêtent guère à l'optimisme. Au cours des 40 dernières années, les petits pays qui se sont dégagés du joug de l'impérialisme envahissant ont assumé leur indépendance. Ces pays naissants avaient besoin d'assistance et d'appui pour s'édifier.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Le monde est témoin de telles destructions parce que les petits pays ont été entraînés malgré eux dans les conflits régionaux, ils ont été soumis à l'occupation étrangère, à l'agression, à l'ingérence, ou bien ils ont été privés du droit à l'autodétermination. En outre, la contrainte économique et le chantage politique leur ont été appliqués.

Ma délégation estime que l'obstacle principal auquel se heurte la création d'un système de sécurité international réel et stable réside dans la militarisation croissante de la notion même de sécurité et dans une tentative d'assurer la sécurité de certains Etats aux dépens de la sécurité de certains autres. Ceci s'accompagnant du danger de la violation systématique et constante des normes du droit international et d'un recours grandissant à la pression pour imposer des intérêts étrangers aux pays du tiers monde.

Dans le contexte du vaste intérêt que suscite la question de la paix et de la sécurité internationales, ma délégation estime que la question de la sécurité globale doit être placée dans le cadre d'une coopération internationale réelle aux Nations Unies, dans le plein respect de la Charte. Voilà pourquoi des efforts inlassables sont déployés pour arriver à des solutions justes aux problèmes actuels du monde et pour venir à bout des causes de la tension internationale.

Sans aucun doute, il faut attribuer aux Nations Unies le plus grand mérite pour les efforts déployés en vue d'éliminer l'impérialisme et permettre aux peuples qui ont eu à subir l'hégémonie étrangère de se libérer de l'impérialisme. Les Nations Unies ont aussi joué un rôle essentiel dans la fondation d'un nouvel ordre économique international par le biais des efforts entrepris pour aider les pays en développement à mettre en valeur leur potentiel humain, naturel et social. Nous pouvons dire en un mot que l'Organisation internationale a pu, malgré les difficultés, renforcer la notion de sécurité dans les relations internationales. Elle a contribué à éclairer la communauté internationale quant aux dangers du racisme et de l'apartheid et au rôle destructif joué par les régimes au pouvoir en Palestine occupée et en Afrique du Sud, qui essayait d'anéantir toutes les possibilités de ces régions et de mettre obstacle à tous les efforts destinés à créer une sécurité internationale permanente et stable, fondée sur le plein respect des droits nationaux.

Les deux régions, Afrique australe et Moyen-Orient, sont à ce jour les deux régions les plus tendues du monde en raison de l'opiniâtreté du régime d'apartheid

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

de Pretoria et du régime sioniste en Palestine occupée, et de leurs politiques d'agression et des pratiques fascistes de ces Etats, sans oublier la collaboration, entre ces deux régimes, dans les domaines militaire, nucléaire et économique. Tout ceci est dirigé contre les intérêts des peuples d'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Palestine et, de ceux des Etats de première ligne des deux régions. Personne ne songerait à parler de paix et de sécurité internationales en l'absence de coopération internationale, destinée à éliminer ces deux phénomènes graves qui représentent des dangers pour l'avenir du monde, sa stabilité et sa sécurité.

Il en est de même pour le bassin méditerranéen, dont les eaux sont sillonnées par des forces navales étrangères. Des bases militaires étrangères de la région possèdent des arsenaux qui regorgent de toute espèce d'armes de destruction massive, classiques ou nucléaires. Ces flottes de guerre et ces bases sont souvent utilisées contre les Etats de la région, comme dans le cas de l'acte d'agression des Etats-Unis contre la Libye et l'acte d'agression d'Israël contre la Tunisie. Nous sommes également témoins de manoeuvres militaires à proximité du littoral de ces Etats, dans le but d'exercer une pression sur eux, de les menacer et de les intimider avec la collaboration absolue d'Israël. En outre, on voit une concentration des forces de l'OTAN dans les eaux de ces régions qui représentent un danger pour les pays de la région et qui provoquent l'un des plus graves foyers de tension dans le monde.

On a beaucoup parlé de la création de conditions propres à assurer la sécurité de l'Europe et à en réduire les tensions. On peut se demander comment atteindre cet objectif, l'objectif partagé par tant de pays et de peuples qui ont été témoins de deux guerres mondiales? Comment cela peut-il se réaliser et comment peut-on atteindre la sécurité dans la région de la Méditerranée? Le plus important pour y parvenir est de retirer les marines étrangères de la région, de supprimer les bases étrangères et de mettre un terme à toute forme d'agression et d'occupation de la part d'Israël dans les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés, dont la ville sainte de Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan. Il s'agit aussi de permettre au peuple arabe de Palestine d'exercer ses droits nationaux, dont son droit de rentrer dans sa patrie, la Palestine, son droit à l'autodétermination, y compris la création de son propre Etat indépendant sur son territoire. Il est inutile de parler de sécurité en Europe si l'on méconnaît la sécurité de la Méditerranée, étant donné les liens organiques qui les unissent toutes les deux.

M, Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Une évaluation logique de ces questions et les faits mêmes confirment que l'on ne peut instaurer la sécurité en Europe sans l'instaurer dans la région de la Méditerranée et vice versa.

Nous répétons que les Nations Unies sont l'organe international habilité à instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Le renforcement du rôle des Nations Unies à cet égard est indispensable pour la création d'une communauté internationale sûre et à l'abri de toute forme de colonialisme, d'agression, d'hégémonie, d'occupation étrangère, de racisme et de discrimination raciale.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Les questions liées à la sécurité internationale sont examinées en détail par la Première Commission depuis des décennies. Ceci parce que la question de la sécurité est le plus aigü et le plus pressant des nombreux problèmes complexes qui se posent à l'humanité à la veille du XXIe siècle. Ce problème ne saurait être résolu sans régler la question de la course aux armements, qui a atteint un niveau sans précédent sous l'effet de politiques militaristes, créant ainsi un véritable danger pour toute vie sur notre planète, et sans éliminer les armes nucléaires notamment.

Avec le niveau atteint par les armements nucléaires et leur nature, la sécurité internationale revêt un nouveau sens. Aucun pays ne saurait espérer connaître la sécurité en recourant uniquement à des moyens militaires, même s'il crée les moyens de défense les plus puissants. La continuation de la course aux armements sur la terre et son extension à l'espace extra-atmosphérique, plutôt que renforcer la sécurité d'un Etat quelconque ne font que susciter d'autres menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il devient de plus en plus clair que garantir la sécurité est un problème politique qu'on ne saurait résoudre uniquement par des moyens politiques.

C'est ainsi que la question de la création d'un système général de paix et de sécurité internationales est devenue à présent une question urgente, dont la solution exige une approche globale. Cette question a atteint aujourd'hui un tournant. L'humanité a un choix historique à faire. Elle doit soit permettre à la logique perverse de l'affrontement et de la force qui lui a été laissée en sombre héritage de pousser le monde dans le précipice de l'auto-anéantissement nucléaire, soit aller de l'avant dans ses activités, conformément à la nouvelle pensée qui appelle une solution politique des problèmes de l'ère nucléaire spatiale. Tous les peuples et tous les pays, quelle que soit leur orientation politique, font face à ce dilemme.

M. Dost (Afghanistan)

Le choix ne peut que favoriser la coopération en vue d'abandonner toute notion périmée et dangereuse selon laquelle l'accumulation des armements serait à la base de la sécurité nationale. Cette ancienne méthode doit laisser la place à une prise de conscience réaliste du destin commun des Etats et des peuples qui sont les passagers d'un seul petit vaisseau spatial fragile, la planète Terre, dont la sécurité devrait être la préoccupation principale de tout un chacun. Ces réalités de l'ère nucléaire actuelle ne laissent aucun autre choix que celui de reconnaître que la sécurité nationale n'est que fiction si elle ne se situe pas dans un système global de paix et de sécurité internationales, et que même la plus puissante des puissances ne saurait garantir sa sécurité qu'en coopérant avec d'autres pays et uniquement par des moyens politiques pacifiques. De notre avis, la sécurité dans le domaine de l'ensemble des relations internationales ne peut être qu'universelle. Ceci exige un effort collectif et soutenu de la part de toutes les nations, petites et grandes.

Cette opinion se trouvait reflétée avec réalisme dans les propositions conjointes présentées par les pays socialistes à l'Assemblée générale au cours de sa quarante et unième session. Ces propositions peuvent engendrer un dialogue constructif sur toute la gamme des questions relevant de la paix et de la sécurité. Nous continuons de penser que la sécurité internationale globale devrait être le résultat d'un ensemble de mesures pratiques et d'engagements précis des Etats dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Cette organisation internationale universelle peut jouer un rôle actif tant dans l'élaboration que dans la présentation d'un système général de sécurité internationale.

La République démocratique d'Afghanistan pense que les propositions de paix présentées par les Six à New Delhi, par le Mouvement des pays non alignés et par la réunion au sommet des pays non alignés à Harare, ainsi que les initiatives de paix de la communauté socialiste, notamment celles avancées par le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev, sont significatives et extrêmement importantes. Toutes sont pleinement conformes à la Charte des Nations Unies et se fondent sur les principes universellement acceptés de la coexistence pacifique et de la coopération internationale.

Il est évident que le désarmement doit être au coeur d'un système général de sécurité internationale. Cependant, pour créer un monde non violent et exempt d'armes nucléaires, des mesures spécifiques et immédiates sont indispensables.

M. Dost (Afghanistan)

On ne saurait créer un tel monde que par des accords immédiats sur la destruction totale des arsenaux nucléaires avant la fin du siècle, sur l'interdiction de la prolifération de tous les types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique qui est le patrimoine commun de l'humanité, sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires qui devrait entraîner la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, sur l'interdiction des armes chimiques et la destruction de leurs arsenaux ainsi que sur la réduction des niveaux d'armements et de forces armées de type classique.

Le problème du renforcement de la sécurité est universel et ne se limite pas à un seul continent ou à une seule région géographique. Pour cette raison, mon pays demande que l'on applique des mesures susceptibles de renforcer la confiance et d'améliorer la situation dans toutes les parties du monde, y compris l'Asie.

L'Asie n'est pas seulement le continent le plus vaste et le plus peuplé du monde, mais aussi une région dans laquelle de nombreuses contradictions actuelles sont particulièrement flagrantes et aiguës. Depuis la seconde guerre mondiale, l'Asie, plus que tout autre continent, est le théâtre de conflits armés destructifs. Malheureusement la situation demeure à ce jour hautement explosive.

Les Etats-Unis ont tenté de créer de nouveaux blocs militaires et de faire revivre d'anciennes alliances en Asie. En même temps, ils s'opposent avec entêtement aux propositions tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Des armes nucléaires ont déjà été introduites dans cette région, ce qui menace davantage la sécurité en Asie. Cette menace devient plus grave au moment où, près de nos frontières, l'on continue d'essayer d'acquérir des armes nucléaires.

L'instauration de la sécurité et de la paix est menacée par la situation conflictuelle en Afrique australe. Une base fiable en ce qui concerne le règlement de cette situation est fournie par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui envisagent une solution politique du problème namibien, et par les résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent les tentatives provocantes du régime de Pretoria pour aggraver le conflit dans la région australe du continent et maintenir ainsi le système honteux de l'apartheid.

Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre de la série de propositions de paix soviétiques relatives à la sécurité européenne et d'autres propositions tendant à faire du nord de l'Europe et des Balkans des zones dénucléarisées et à

M. Dost (Afghanistan)

créer un corridor dénucléarisé et une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale pourrait aider énormément l'Europe à se débarrasser des armes nucléaires, mettant ainsi sur pied un système de sécurité vigoureux. Nous pensons en outre que le mouvement de paix dans les pays méditerranéens, qui tend à faire de cette région une zone dénucléarisée, est un autre élément positif marquant qui doit aboutir à l'instauration de la paix et de la sécurité.

M. Dost (Afghanistan)

Le strict respect des principes fondamentaux du droit international constitue un autre élément important d'un système global de paix et de sécurité internationales. Si nous voulons que notre monde soit sûr, chaque Etat doit appliquer strictement les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de la coopération entre les Etats. Tous les Etats doivent également s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et régler pacifiquement leurs différends grâce à la négociation et à la conciliation. Nous estimons que le strict respect, dans la pratique internationale, du droit souverain de chaque Etat de choisir son propre mode et ses modalités de développement est de la plus haute importance pour la création d'un système global de paix et de sécurité.

Cependant, les puissances occidentales, en particulier les Etats-Unis, refusent de reconnaître ce droit national. Dans ses dernières doctrines, par exemple le néo-globalisme, le Gouvernement américain actuel s'attribue arbitrairement le droit de dire aux autres pays quel système ils doivent choisir. Cette attitude a créé de graves problèmes dans notre région et autour de notre pays. La guerre non déclarée contre l'Afghanistan se poursuit avec une intensité croissante et revêt de nouvelles dimensions. Des milliards de dollars sont investis par des milieux bien connus pour attiser la guerre. Notre peuple et notre gouvernement ont apporté des réponses logiques à la situation actuelle. Cela s'est traduit par nos différentes propositions de paix et, plus récemment, par la proclamation de la politique de réconciliation nationale, politique qui est absolument conforme aux principes de l'humanisme, de l'islam, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La politique de réconciliation nationale, qui bénéficie d'un large appui à l'intérieur du pays et de la part des forces éprises de paix du monde, a contribué à assurer la paix à l'intérieur du pays et à régler politiquement la situation autour de l'Afghanistan. L'Afghanistan estime que la politique de réconciliation nationale et les pourparlers de Genève en vue d'un rapprochement entre la République démocratique d'Afghanistan et le Pakistan sont deux processus parallèles aux effets mutuellement positifs qui conduisent à un même objectif : la paix en Afghanistan et dans la région. Le résultat des pourparlers montre que le fossé

M. Dost (Afghanistan)

entre notre position et celle de l'autre partie s'est sensiblement rétréci. Il est indispensable que l'autre partie agisse sur la base des intérêts de son peuple et de la paix et de la sécurité si l'on veut parvenir à une solution juste et équitable.

En conclusion, permettez-moi de souligner que la raison même des différends actuels se trouve dans l'affrontement, la menace et l'utilisation de la force, la recherche de la suprématie militaire, l'attisement de foyers de tensions, l'agression et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, autant de facteurs qui doivent être sérieusement pris en compte si nous voulons créer un système global de paix et de sécurité internationales pour permettre aux générations actuelles et futures de vivre dans un monde pacifique et non violent.

M. DJOUDI (Algérie) : Le dialogue retrouvé entre les deux superpuissances, dont les résultats sont déjà perceptibles, constitue assurément cet événement attendu qui peut augurer d'une nouvelle ère de stabilité durable dans les relations internationales.

Il est en effet significatif qu'intervenant après une décennie dominée par une rhétorique de la confrontation qui a comme figé le monde dans la crainte de l'irréremédiable affrontement, ce dialogue signale déjà aujourd'hui, par les vertus qui lui sont inhérentes, les possibilités largement inexploitées d'un effort concerté en vue de promouvoir une conception de la sécurité qui ne serait plus recherchée au détriment de l'autre, mais au bénéfice également partagé par l'autre.

Loin qu'il faille sous-estimer les difficultés nombreuses et réelles quand plusieurs décennies de méfiance réciproque ont singulièrement marqué les pensées politiques, les convictions idéologiques et les doctrines militaires respectives. Pour être difficile, cette voie n'en est cependant pas moins la seule en vérité, face à l'absence d'alternative à la coexistence dans la coopération active, dans la confiance mutuelle et la sécurité partagée. Sauf à encourir le pire, l'on ne peut en effet envisager d'autre conception des relations internationales entre systèmes politiques différents.

Les difficultés quant à elles, et les incertitudes qu'elles peuvent projeter sur un processus à peine entamé, peuvent encore moins échapper aux pays non alignés qui, confortant de leur appui le dialogue en cours, ne peuvent pécher par angélisme ou excès d'optimisme. Ils sont, en fait, d'autant plus naturellement enclins au réalisme qu'ils savent bien que si la détente entre les deux superpuissances crée

M. Djoudi (Algérie)

un environnement international favorable indispensable, il ne signifie pas forcément que la sécurité pour tous est pour bientôt. Ils sont d'autant plus attentifs aux difficultés objectives et à la manière dont elles seront surmontées, qu'ils ne cessent de faire valoir la nécessité pour leurs préoccupations de sécurité d'être valablement prises en compte pour qu'une sécurité internationale collective, à l'avantage de tous, puisse se prévaloir d'authenticité et de durabilité. A ce titre, s'ils se réjouissent de ce que l'ordre du jour des négociations bilatérales, outre les questions de désarmement, prévoit également la discussion sur des conflits régionaux, ils restent particulièrement attentifs à ce que ceux-ci soient considérés dans tous les termes et dimensions qui sont les leurs et seulement dans ceux-là.

C'est qu'en effet, si les relations entre superpuissances permettent d'identifier par elles seules la tendance générale des relations internationales et si, à ce titre, il convient de saluer comme éminemment positif le retour au dialogue approfondi qui les caractérise depuis peu, on ne peut manquer de relever que les menaces à la paix et à la sécurité internationales restent nombreuses, soulignant de fait l'exiguïté des régions du monde qui peuvent encore se prévaloir d'une sécurité globalement préservée. Une périlleuse montée des dangers assaille particulièrement celles où le Mouvement des pays non alignés étend sa solidarité et où sont mis en cause le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la souveraineté et l'indépendance des Etats et leur droit à poursuivre librement leur développement économique et social dans le cadre du système politique dont ils se sont souverainement dotés. Le recours ou la menace de recours à la force continue, plutôt que de représenter une pratique prohibée par la Charte et, à ce titre, incompatible avec l'appartenance à la communauté des Nations Unies, continue de constituer la cause originelle ou aggravante de nombreux foyers de tensions.

Dans le même temps, la crise économique internationale ne cesse de révéler ses redoutables effets sur la situation, le plus souvent déjà tragiquement désemparée des pays en voie de développement, démontrant ainsi, une fois de plus, que l'ordre international actuel, inapte à garantir la sécurité de chacun, n'est pas plus capable d'assurer la prospérité pour tous.

De ce point de vue, si l'on a pu affirmer avec justesse que la prodigieuse mutation technologique du monde a comme rétréci les dimensions de notre planète par une interdépendance accrue entre les nations, on ne peut manquer de souligner la

M. Djoudi (Algérie)

faillite de l'ordre international actuel à prendre valablement en charge cette réalité, en ce qu'elle exige comme solidarité. Comme l'actualité brûlante en fournit d'abondance le témoignage, un conflit local qui persiste et perdure constitue, en effet, une menace ouverte à la paix et à la sécurité du monde, de même que l'injustice faite au plus grand nombre par le déni parfois même du droit élémentaire à la survie est intolérable quand les moyens de la prospérité relèvent du privilège exclusif de clubs économiques restreints. La notion même de conflit périphérique est ainsi un défi au principe de l'indivisibilité de la sécurité du monde au même titre que la marginalisation économique du tiers monde est un déni de solidarité internationale.

M. Djoudi (Algérie)

Le tiers monde constitue, depuis la fin du conflit mondial, l'espace où se nouent tous ces conflits régionaux qui menacent ouvertement, par les dangers d'une escalade toujours croissante et la manifestation de dimensions nouvelles et redoutables, la paix et la sécurité internationales.

Cela est particulièrement vrai des conflits du Moyen-Orient et de l'Afrique australe, marqués, depuis la création de notre organisation, par leur persistance et leur aggravation. Cela est également vrai des conflits plus récents de l'Amérique centrale et du Golfe.

L'ensemble de ces conflits appelle à des efforts déterminés, à des solutions justes, globales et définitives, dont les Nations Unies représentent, pour la plupart, le cadre adéquat et auxquelles les grandes puissances ont le devoir de contribuer efficacement du fait même des responsabilités qu'elles assument au titre de leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui suppose notamment de leur part que le respect rigoureux des principes énoncés dans la Charte doit revêtir un caractère d'exemplarité.

Une analyse sereine de la typologie des conflits montre en effet, sans rien nier des origines locales de certains conflits, par ailleurs le plus souvent pleinement assumés par les cadres régionaux et le Mouvement des pays non alignés, que nombre de ceux-ci doivent leur prolongement à la persistance et aux séquelles du colonialisme, particulièrement en Afrique, ainsi qu'à l'immixtion, l'ingérence et l'intervention étrangères. En fait, lorsque le principe de non-ingérence est pleinement respecté, les initiatives régionales, en Afrique comme en Amérique centrale, ont largement démontré qu'elles recélaient un potentiel inépuisable pour la résorption des crises. C'est dire, par conséquent, que l'élimination des conflits exige beaucoup de la conduite des grandes puissances dans leurs relations internationales.

L'état actuel du monde appelle ainsi à des actions courageuses, décisives, de nature à promouvoir cet idéal déjà présent à l'origine de la création de notre organisation, mais dont le Mouvement des pays non alignés a tant contribué à préciser les contours et à définir les exigences préalables indispensables. Un nouveau modèle de relations internationales, marqué par la prévalence d'une sécurité internationale authentique et la prédominance d'une coopération équitable, se doit d'être mis patiemment, mais résolument, en place. Il exige la conjugaison d'efforts concertés et la mobilisation d'une solidarité effective. Il exige de

M. Djoudi (Algérie)

prendre définitivement en compte cette réalité que la marginalisation du tiers monde est irrémédiablement révoquée avec la décolonisation et qu'un ordre durable ne peut se concevoir sans eux et encore moins contre eux.

Acteur majeur dans les relations internationales, le Mouvement des pays non alignés, animé de cette certitude, ne cesse de renforcer sa capacité d'action et d'initiative, soucieux d'élever la solidarité entre ses membres à un niveau optimal pour mieux faire entendre sa voix. C'est là une entreprise qu'il s'attache, du reste, à promouvoir tant à l'échelle interrégionale que régionale et sous-régionale.

Pays africain, pays arabe et méditerranéen des plus proches géographiquement de l'Europe, l'Algérie est aussi un pays qui affronte les problèmes caractéristiques de son niveau de développement économique et assume les engagements inhérents à son appartenance au Mouvement des pays non alignés, dans laquelle elle reconnaît la seule garantie pour la préservation de son indépendance et de sa souveraineté. A ce titre, elle se veut partie prenante dans toutes les initiatives conjointes visant à promouvoir une coopération économique équitable et une sécurité partagée par tous les Etats, au nord comme au sud de la Méditerranée.

Ainsi, parce que ce qui touche à la sécurité de l'Europe peut l'atteindre dans sa propre sécurité, l'Algérie reste attentive à l'évolution du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et demeure plus que jamais convaincue que celui-ci ne peut se poursuivre dans l'ignorance des préoccupations de sécurité des pays non alignés au sud de la Méditerranée.

L'approche régionale n'a de vertus authentiques et d'effets durables s'exerçant à l'avantage de la sécurité égale pour tous que si elle se garde de s'identifier à une approche intrinsèquement parcellaire et exclusive. A ce titre, il est significatif que l'accord sur l'élimination des missiles de courte et moyenne portée en Europe, dont nous saisissons pourtant la considérable importance, laisse entier le problème posé par la formidable concentration de forces et d'armements nucléaires et navals en Méditerranée.

C'est dans le contexte de cette préoccupation constante que s'inscrit la réunion tenue par les pays non alignés méditerranéens à Brioni, en Yougoslavie, au mois de juin dernier, à l'effet de promouvoir, par de nouvelles initiatives, le dialogue et la concertation étendus entre les pays non alignés méditerranéens et les participants au processus de la CSCE.

M. Djoudi (Algérie)

Ainsi, assumant une fois de plus leur rôle de force autonome de promotion du dialogue et de la coopération, ils y ont réitéré leur conviction que la Méditerranée réunit, de manière exemplaire, les éléments d'un dialogue global entre le Nord et le Sud sur la sécurité, le désarmement et le développement. Assumée dans ce qu'elle impose comme efforts conjoints et concertés, cette conviction doit pouvoir animer de part et d'autre une volonté de vivre le voisinage euro-méditerranéen comme une vocation inépuisable à l'échange égalitaire.

Avec la série de négociations approfondies engagées par les deux principales puissances militaires, avec la tenue récente de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement et dans la perspective de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un débat fertile en propositions s'est engagé sur les moyens d'assurer une sécurité internationale optimale à l'avantage de tous les Etats. De ce point de vue, toute initiative vaut d'être considérée dès lors qu'elle s'inscrit dans cette perspective. Il revient alors à notre commission, par une attitude sans préjugé, d'en tirer le meilleur.

Si l'état actuel d'un monde marqué par la persistance de conflits nombreux et générateurs de menaces pour la sécurité internationale est largement démonstratif du défaut d'application du système de sécurité collective prévu par la Charte, il est souhaitable qu'un débat soit engagé sur l'analyse d'une situation qui conduit notamment le Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'immobilisme dès lors qu'il est confronté, comme en Afrique du Sud, à l'exigence de mettre en oeuvre les moyens dont le pourvoit expressément la Charte au titre de son Chapitre VII. Les raisons d'un tel immobilisme sont certes connues, ne serait-ce que pour avoir été clairement énumérées par le Secrétaire général dans son rapport de 1985 sur l'activité de l'Organisation. Cependant, il s'agit d'examiner les mesures à même de permettre au Conseil de dépasser ce qu'il est, au mieux, parvenu à faire jusqu'à présent, c'est-à-dire gérer les crises et prendre enfin possession des moyens qui lui sont ouverts par la Charte dans l'exécution du rôle primordial de maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est investi. A ce titre, il est significatif que le Secrétaire général, dans le rapport présenté cette année, souligne l'urgence pour les Nations Unies d'assumer pleinement leur capacité préventive d'intervention avant l'émergence et l'aggravation de conflits, lorsqu'il affirme qu'il serait extrêmement aventureux de continuer à s'abstenir à l'avenir d'utiliser au maximum toute la capacité préventive des organisations multilatérales.

M. Djoudi (Algérie)

Une situation internationale exigeante et complexe, révélatrice de défis nombreux et variés, confronte les Nations Unies qui, de ce point de vue, demeurent le seul outil dont dispose la communauté internationale pour les surmonter par une volonté collective, un effort commun et une action solidaire. Fermement attachée à l'existence et à la préservation du rôle de notre organisation, l'Algérie reste, pour sa part, disposée à apporter sa contribution dans la considération des moyens de renforcer son action afin de la hisser à la hauteur de ces nouvelles exigences.*

* M. Nashashibi (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. ADEYEMI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Prenant la parole à la Première Commission le 24 novembre 1986 à propos de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, la délégation du Nigéria a décrit la situation déplorable dans laquelle l'Assemblée générale en était arrivée - l'application de la Déclaration devenue point récurrent de son ordre du jour. Nous avons dit que cela nous paraissait regrettable essentiellement pour deux raisons. Qu'il me soit permis de rappeler ce que nous avons alors déclaré :

"D'une part, la situation concernant la sécurité internationale s'est aggravée depuis 1970. Une brève analyse des préoccupations manifestées aux séances plénières de la présente session et des opinions exprimées à la Première Commission au cours de l'examen des questions relatives au désarmement confirment ce fait.

D'autre part ... la crise du multilatéralisme, qui est devenue très préoccupante, est un présage inquiétant du fait que l'instrument destiné à renforcer la paix et la sécurité mondiales est sur le déclin. Cependant, aucune option viable ne semble être à l'horizon. Les problèmes complexes du monde d'aujourd'hui sont tels qu'aucun pays à lui seul, ni même un ensemble de pays ... ne sauraient prétendre dicter des solutions. Nous voyons dans les Nations Unies une grande espérance, malgré leurs lacunes, ou plutôt les lacunes de leurs Etats Membres." (A/C.1/41/PV.55, p. 28 et 29/30)

Cela, c'était l'année dernière, et la réalité internationale d'aujourd'hui, alors que 1987 touche à sa fin, confirme à nouveau cette tendance décourageante. C'est la raison pour laquelle nous sommes saisis des points 71, 72 et 73 de l'ordre du jour, qui, tous, traitent de questions importantes liées à la sécurité internationale.

Ma délégation est évidemment au courant des démarches positives et des efforts modestes entrepris pour améliorer les relations des superpuissances tout au long de l'année qui s'est écoulée depuis la réunion de Reykjavik d'octobre 1986 entre le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, et le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev, de l'URSS. L'accord conclu récemment en vue de l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée en Europe, bien qu'il ne porte que sur un faible pourcentage du nombre total de missiles existant dans les arsenaux des superpuissances, est néanmoins un signe encourageant et comme un rai de lumière dans le sombre horizon des initiatives des Nations Unies en matière

M. Adeyemi (Nigéria)

de désarmement. Le sommet qui doit réunir en décembre prochain les deux dirigeants des deux nations les plus fortement armées du monde - adversaires idéologiques - devrait contribuer à réduire davantage encore la tension internationale et à améliorer les perspectives de paix et de sécurité mondiales.

Malgré l'enthousiasme de ma délégation devant cette évolution positive du climat international, surtout maintenant que nous nous apprêtons en vue de la convocation, l'an prochain, de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la tendance qui, jusqu'ici, s'est fait jour à la présente session dans les délibérations et les décisions prises sur les différents points relatifs au désarmement semble indiquer qu'il conviendrait de faire preuve d'un optimisme prudent. Les dirigeants des deux Etats les plus puissants - les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques -, qui ont la prépondérance en matière d'armes nucléaires, ont publiquement déclaré qu'une guerre nucléaire ne pourra jamais être gagnée et ne devrait donc jamais avoir lieu. Cela étant, certains d'entre nous, ici, continuent néanmoins de voter contre les projets de résolution concernant la prévention de la guerre nucléaire et l'élimination des armes nucléaires. Dans ces circonstances, nous ne saurions prétendre progresser. Quand certains membres de la Commission continuent à définir leur sécurité en fonction d'intérêts nationaux étroits et égoïstes et ne sont pas prêts à appuyer ni même à examiner des idées ou des points de vue orientés vers un monde moins fortement armé et un système de sécurité internationale collective qui tienne dûment compte de l'ensemble des intérêts de l'humanité tout entière, alors on ne peut réellement prétendre qu'on réduit la tension internationale ou renforce la sécurité mondiale.

Cela fait 42 ans que les Nations Unies ont été créées. L'Article premier de la Charte énonce clairement les éléments indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales : mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression; règlement pacifique des différends; développement entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du droit à l'autodétermination et de l'égalité souveraine des Etats; promotion du respect des droits de l'homme et, chose tout aussi importante, réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.

M. Adeyemi (Nigéria)

Bien que plus des deux tiers des Etats Membres actuels des Nations Unies, y compris mon pays, le Nigéria, ne fussent, à l'époque, ni indépendants ni libres de devenir Membres de l'Organisation mondiale, nous nous félicitons néanmoins de la grande prévoyance de leurs fondateurs, grâce à laquelle les Nations Unies et leur charte ont aujourd'hui tout autant de valeur et de pertinence qu'en 1945 s'agissant des aspirations et des espoirs collectifs de l'humanité.

Il est donc paradoxal qu'alors que la composition des Nations Unies s'est élargie d'année en année depuis 1945 et que l'humanité a fait un bond en avant phénoménal dans les domaines social, économique, scientifique et technologique, on ait, hélas, assisté parallèlement à un accroissement tout aussi important en matière de fabrication et d'acquisition d'armes perfectionnées et terriblement meurtrières et à un ébranlement toujours plus sérieux de la sécurité internationale collective envisagée dans la Charte.

Dans la partie du monde à laquelle j'appartiens, il y a un proverbe qui dit que les gens ne se rassemblent pas en foule pour commettre un suicide collectif. Mais cette vérité apparemment universelle ne semble pas avoir place dans l'instance du désarmement des Nations Unies, où nous tous, Etats nucléaires ou non nucléaires, semblons nous préparer sciemment comme si nous étions destinés à périr dans l'affrontement insensé d'un holocauste nucléaire. Les études d'experts sur la guerre nucléaire - "l'hiver nucléaire" - et les effets des rayonnement ionisants confirment cet effrayant scénario sur lequel certains font reposer leur prétendue sécurité.

Bien que les Nations Unies aient vu le jour en 1945 en tant qu'instance destinée à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, 150 guerres ont eu lieu à travers le monde depuis lors, qui ont fait 20 millions de victimes, beaucoup plus finalement que le nombre des soldats morts durant la seconde guerre mondiale. En ce moment-même se déroulent certains des combats les plus féroces de l'histoire, parfois avec le soutien actif ou la complicité indirecte de grandes puissances, contrairement aux obligations solennelles que leur fait la Charte.

Malheureusement, ces 150 guerres se sont toutes produites - et certaines se poursuivent encore - uniquement dans des pays en développement. Pour les autres pays du monde développé, qui fournissent en grande partie les armes qui servent à

M. Adeyemi (Nigéria)

les mener, ces guerres ne sont que des conflits locaux et comme tels ne sont pas considérées comme une menace à la paix et à la sécurité mondiales parce qu'elles ne se déroulent pas en Europe ni en un endroit quelconque du monde développé. De ce fait, l'hypothèse effrayante selon laquelle les guerres qui se déroulent dans les pays en développement sont tolérables dans la mesure où elles ne s'étendent pas aux pays développés et n'en affectent pas les intérêts vitaux, fait peu à peu son chemin et tend à devenir une norme acceptable.

Dans un monde interdépendant, où la Charte envisage des efforts collectifs pour régler les problèmes mondiaux, les questions de sécurité des pays développés et des pays en développement devraient se renforcer mutuellement. Si l'on ajoute à cela le fait que le déclenchement de certaines de ces guerres est le résultat des vestiges du colonialisme et que celles-ci sont en fait alimentées par l'ingérence extérieure et des armes fournies aux belligérants, alors le monde développé, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, ne peut éluder la grave responsabilité qui lui revient en la matière. Qui plus est, la notion généralement admise selon laquelle les guerres ou toute rupture de la sécurité des pays en développement ne sauraient affecter la sécurité des pays développés du Nord est absolument fallacieuse. La situation explosive dans le Golfe, les crises continuelles au Moyen-Orient et la situation raciale tendue existant dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, pour n'en mentionner que quelques-uns, sont des foyers de guerre potentiels qui montrent bien que l'Ouest et l'Est sont forcément ébranlés lorsque la situation en matière de sécurité se détériore.

M. Adeyemi (Nigéria)

Voici 17 ans la résolution 2734 (XXV) intitulée "Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", était adoptée à la vingt-cinquième session en 1970. Depuis lors, des résolutions similaires ont été adoptées par l'Assemblée générale, entre autres, sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats (résolution 31/91), la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats (résolution 36/103), le développement et le renforcement du bon voisinage entre Etats (résolution 34/99) et la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationale (résolution 41/92), parmi d'autres.

Comme d'habitude, nous nous trouvons une fois encore face au délicat et éternel problème qui consiste à donner effet à nos résolutions par leur nécessaire mise en oeuvre. La raison principale a été l'abandon du système de sécurité collective et donc, l'affaiblissement des Nations Unies par une dépendance malencontreuse à l'égard de la sécurité des alliances relevant des deux blocs militaires. La sécurité de la dissuasion nucléaire et les notions et doctrines militaires entrecroisées ne font qu'accentuer cette méthode d'approche qui justifie l'acquisition sans cesse croissante d'armes.

Cependant, et le monde l'a maintenant compris, à moins d'arrêter et d'inverser la course aux armements, ceux qui comptent sur le sanctuaire des armements perfectionnés pour assurer leur sécurité savent qu'une sécurité réelle ne s'acquiert pas par les armes. Sinon, dotées de la capacité d'éliminer 12 fois tous les êtres humains et les êtres vivants sur terre, les deux superpuissances se seraient contentées du niveau actuel de leurs arsenaux nucléaires qui, nous le savons, augmentent chaque jour, sur le plan quantitatif, et qui sont de plus qualitativement améliorés.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue du 24 août au 11 septembre dernier à New York, prouve clairement, premièrement, que la sécurité est plus que l'acquisition d'armes et deuxièmement, que la paix et la sécurité représentent à l'évidence quelque chose de beaucoup plus précieux que la simple absence de guerre. Cela situe dans une perspective très nette la relation triangulaire entre le désarmement, le développement et la sécurité, le désarmement étant la clef d'un développement socio-économique mondial digne de ce nom et d'une sécurité durable. Que la communauté internationale ait reconnu, pour la première fois sous les auspices des

M. Adeyemi (Nigéria)

Nations Unies, cette relation dans toutes ses dimensions, comme en témoigne le Document final de cette conférence, est la preuve manifeste des possibilités considérables qu'offre la coopération multilatérale dont l'objectif est de créer un système de sécurité collective, lorsqu'il y a volonté politique et détermination de la part des Etats de surmonter les intérêts individuels étroits pour le bien commun.

Le Nigéria, comme de nombreux Etats Membres des Nations Unies, estime qu'une sécurité mondiale réelle s'instaurera lorsque la sécurité cessera de n'être définie et traitée qu'en fonction de simples notions militaires avec des réponses militaires de prédilection. Nous estimons que la sécurité est un phénomène aux dimensions multiples qui englobe les aspects sociaux, économiques, humanitaires, environnementaux et autres. Les études menées par les Nations Unies sur le désarmement font état de miracles avantageux qui pourraient être accomplis dans le monde entier si seulement une fraction du milliard de dollars dépensés approximativement chaque année en armements pouvait être consacrée à des projets de bien-être dans de nombreux pays en développement de la planète qui endurent quotidiennement les effets dévastateurs d'une pauvreté absolue, de la privation économique, de la malnutrition, des maladies épidémiques, des taux élevés de mortalité infantile, des dévastations de récolte dues à la sécheresse et à la désertification, des désastres écologiques et d'autres fléaux qui pourraient être rendus plus supportables, voire totalement éliminés, moyennant une coopération internationale réelle telle que prévue par la Charte.

A ces fardeaux nationaux, qui menacent non seulement la sécurité mais la stabilité et la survie même de nombreux pays en développement, s'ajoutent les dimensions internationales des conséquences économiques de la course aux armements pour les économies nationales des pays en développement par rapport aux pays industrialisés et au Nord développé. Cela englobe des domaines très larges, y compris le service de la dette, la perte de revenus dus au faible prix des matières premières, le protectionnisme, les barrières commerciales tarifaires ou non tarifaires et d'autres formes de discrimination, la réduction systématique des ressources mises à la disposition des institutions de développement multilatéral et le fossé de plus en plus grand entre le Nord et le Sud en ce qui concerne la répartition des ressources mondiales. Il s'agit là des menaces non militaires à une paix et une sécurité internationales durables.

M. Adeyemi (Nigéria)

D'autre part, bien que l'on s'accorde à reconnaître qu'il n'y a pas eu de guerre ou d'atteinte grave à la sécurité européenne depuis 1945, il serait très illusoire de s'imaginer que cela tient pour l'essentiel à la dissuasion nucléaire ou à l'équilibre de la terreur. La reconstruction de l'après-guerre selon le plan Marshall et la prospérité qui l'a accompagnée ont stimulé la paix et la stabilité mutuelle entre pays européens. Cependant, la spirale de la course aux armements, l'inflation galopante qui en a résulté et la récession dans de nombreux pays industrialisés effritent peu à peu cette prospérité, et ce sont les couches les plus humbles de la société qui en supportent les effets les plus graves. Les manifestations de découragement social de plus en plus fréquentes en Europe, le chômage, les troubles dans le travail, le phénomène des sans-abri et la détermination de groupes mécontents de prendre les armes contre leurs propres sociétés indiquent un déclin lent mais constant de ces anciennes notions de sécurité.

Ainsi, qu'il s'agisse des sociétés développées ou en développement, la sécurité ne peut guère avoir de signification ou de pertinence pour les pauvres, les affamés, les chômeurs, les sans-abri ou ceux qui se voient refuser les avantages de leur société ou qui vivent dans une atmosphère où la liberté et la justice se pratiquent plus en paroles qu'en actes. Ces polarisations et ces contradictions, nationales ou internationales, sont des formules efficaces contre l'insécurité qui méritent toute notre attention.

Voilà pourquoi ma délégation réaffirme son appui aux efforts destinés à renforcer la sécurité internationale, que ce soit au moyen d'un dialogue politique propre à accroître la coopération et à réduire les tensions ou par un système global sûr de paix et de sécurité internationales. Cependant, pour être pragmatiques et durables, ces initiatives doivent s'attaquer résolument aux causes profondes de l'insécurité, tant au plan national qu'international. Les intérêts de sécurité collective internationale doivent se voir accorder la priorité sur des préoccupations individuelles de sécurité nationale souvent égoïstes et étroites. Les menaces militaires et non militaires à la sécurité doivent être traitées dans des instances multilatérales, car ce n'est que dans ces instances que l'on peut trouver des solutions réelles. Les Etats doivent réaffirmer leur attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. Adeyemi (Nigeria)

Avant tout, les armes nucléaires, qui représentent le danger le plus grand pour la survie de la civilisation humaine, doivent être éliminés des arsenaux des Etats, et il faut que les deux alliances militaires, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie qui à elles deux possèdent plus de 90 % des armes les plus perfectionnées du monde, tant nucléaires que classiques, subordonnent leurs rivalités idéologiques et leurs systèmes de sécurité par alliance au système de sécurité collective mondiale garanti par les Nations Unies.

Comme le Document final unanime de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale le stipule :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemples mutuels, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En même temps, il faut s'attaquer aux causes de la course aux armements et réduire les menaces à la paix, et il conviendrait à cette fin de prendre des mesures efficaces pour éliminer les tensions et régler les différends par des moyens pacifiques." (S-10/2, par. 13)

M. Adeyemi (Nigéria)

Ce sont là des paroles pleines de sagesse qui devraient nous guider dans notre recherche d'un système de sécurité collectif efficace qui, appliqué scrupuleusement, contribuerait à faire du monde un lieu plus sûr et plus heureux pour toutes les nations.

Pour terminer cette intervention, j'ajouterais que, selon nous, l'initiative portant sur l'instauration d'un système général de paix et de sécurité internationales serait une contribution positive à l'objectif de la Première Commission de procéder à un débat plus pertinent et de portée plus pratique sur cet important sujet du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation interprète cette initiative comme un matériau susceptible de renforcer l'édifice d'un système viable de sécurité internationale car celui actuellement en place ne sert guère la communauté internationale comme l'avait envisagé la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ceux qui voient dans l'initiative soviétique une évolution continue permettant des consultations et des échanges de vues destinés à étoffer et à concrétiser ces idées. A cet égard, ma délégation demeure favorable à des arrangements susceptibles de donner une nouvelle vitalité aux Nations Unies et autres institutions multilatérales dans l'intérêt bien compris de l'humanité.

M. OLEANDROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait faire connaître sa position en ce qui concerne un ensemble de questions liées à la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, à la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix et au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. L'objectif de la politique étrangère soviétique est l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire et le maintien de la paix. C'est précisément ce qui dicte notre attitude à l'égard de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Son application scrupuleuse par tous les Etats revêt une importance particulière étant donné la situation actuelle antagonique et complexe de ce monde interdépendant et, particulièrement aujourd'hui, alors que s'ouvrent des possibilités véritables de passer d'un climat d'affrontement à des relations nouvelles de paix et de coopération.

M. Oleandrov (URSS)

La quintessence de la nouvelle philosophie appliquée aux relations internationales en vue de la création d'une sécurité globale est l'article du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Michaël Gorbatchev, intitulé "Réalités et garanties d'un monde sûr". Cet article englobe les idées fondamentales qui préoccupent aujourd'hui la communauté internationale et, partant de la nouvelle pensée politique, il examine les moyens pratiques permettant d'instituer un système mondial de paix et de sécurité internationales. L'examen de la question de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale constitue une base solide permettant de procéder à un dialogue multilatéral positif sur les problèmes actuels de la sécurité. Il est destiné à donner une impulsion aux mesures pratiques touchant au désarmement, au règlement des conflits, à l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'apartheid, à la démocratisation des relations internationales, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à la coopération internationale égalitaire dans tous les domaines.

L'Union soviétique réaffirme son attachement à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale qui reste un document efficace des Nations Unies. Elle contribuera activement, avec tous les autres membres de la communauté internationale, à la mise en oeuvre de cette déclaration.

La Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale à l'initiative de la République populaire de Pologne revêt également une importance particulière. Selon nous, cette déclaration est intrinsèquement liée à l'élaboration d'un système général de paix et de sécurité internationales. Assurer la sécurité générale suppose l'instauration de garanties appropriées morales et psychologiques. De plus, l'application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix est un apport considérable pour la création de ces garanties en faisant passer dans la conscience collective les idées de défense de la paix et de l'inadmissibilité de guerre.

L'Union soviétique pratique une politique dont l'un des objectifs est de développer parmi la population soviétique la notion de paix. A cet égard, une signification fondamentale s'attache à la restructuration actuellement en cours dans notre pays et caractérisée par des transformations radicales de la société.

M. Oleandrov (URSS)

L'Etat soviétique fait en sorte que les efforts destinés à inculquer à la population un esprit de paix reposent sur des bases matérielles fiables : en premier lieu, pour permettre des réalisations dans le domaine du désarmement et consolider les garanties de paix.

Conformément à la Constitution de l'Union soviétique, toute propagande en faveur de la guerre est interdite dans notre pays. L'Union soviétique se propose de continuer à coopérer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies, avec ses Etats Membres, avec les organisations sociales internationales afin que les dispositions de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix puissent pleinement être mises en oeuvre.

Un des problèmes concrets soumis à la Première Commission concerne l'examen du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. La persistance de la tension dans cette région provoque une inquiétude légitime. Les causes en sont bien connues : l'intensification de la présence militaire, et notamment nucléaire, d'Etats qui sont situés à des milliers de kilomètres de la région; préparatifs militaires sur une grande échelle; entrave à un règlement juste et global de la situation au Moyen-Orient; campagne antilibyenne qui a pris la forme d'une attaque armée directe contre la Libye; menace persistante à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre; menace du recours à la force contre d'autres pays du bassin Méditerranéen. Cela pourrait avoir des conséquences dangereuses dépassant de beaucoup les confins de la région méditerranéenne. Il est évident que l'évolution de la situation dans la région méditerranéenne touche directement l'Union soviétique. L'URSS est très attachée au maintien de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans cette région. Elle est tout à fait favorable à la mutation de la Méditerranée de zone d'affrontement militaire en zone de paix et de coopération. La détermination de l'Union soviétique de contribuer le plus efficacement possible à l'amélioration de la situation dans la région méditerranéenne trouve son expression dans les propositions concrètes que nous avons faites.

M. Oleandrov (URSS)

Ces propositions prévoient l'application à la région de mesures concertées propres à accroître la confiance; la réduction des forces armées; le retrait de navires porteurs d'armes nucléaires de la région de la Méditerranée; le refus de déployer des armes nucléaires sur le territoire des Etats non nucléaires de la Méditerranée; l'engagement par les puissances nucléaires de ne pas utiliser ces armes contre tout pays de la Méditerranée qui n'admet pas le déploiement de ces armes sur son territoire. On pourrait appliquer à la région de la Méditerranée l'idée de créer une zone exempte d'armes chimiques.

En ce qui concerne l'Union soviétique, il n'est pas nécessaire en principe que des forces navales soviétiques soient déployées en permanence en Méditerranée. Notre pays est contraint d'y maintenir des navires de guerre pour la seule raison que la VIe flotte des Etats-Unis, dotée d'armes nucléaires, se trouve à proximité immédiate des frontières de l'Union soviétique. Si les Etats-Unis retiraient leur flotte de la région, l'Union soviétique ferait de même aussitôt, et mon pays est prêt à engager immédiatement des pourparlers sur la question. Dans l'élaboration de mesures pratiques destinées à renforcer la sécurité dans la région méditerranéenne, un rôle utile est imparti aux pays non alignés qui, en 1984, à La Valette, se sont déclarés en faveur de la transformation de cette région en une zone de paix, de sécurité et de coopération.

L'Union soviétique a salué la convocation cette année, en Yougoslavie, de la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats non alignés de la Méditerranée et elle a exprimé l'espoir que cette réunion permettrait de concrétiser l'initiative en question. Une conférence élargie, semblable à celle qui s'est tenue à Genève sur la sécurité et la coopération en Europe, pourrait également jouer un rôle utile. Outre les pays de la Méditerranée et les pays limitrophes, d'autres pays intéressés pourraient éventuellement y participer. Lors de cette rencontre, les Etats pourraient se mettre d'accord pour élaborer certaines recommandations destinées à créer un régime de paix et de sécurité à l'attention de la région méditerranéenne. Aujourd'hui, comme jamais encore, des mesures s'imposent d'urgence afin de normaliser la situation dans la région de la Méditerranée.

La délégation soviétique est convaincue que l'Organisation des Nations Unies devrait user de son autorité et mettre à profit ses possibilités afin de contribuer de manière pratique à transformer la Méditerranée en une zone de paix stable, de sécurité et de coopération.

Mme OSODE (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation estime que l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale est un élément positif et nous prenons la parole pour dire ce que nous pensons de cette question et d'autres qui s'y rapportent.

Nous ne pouvons pas, évidemment, en une déclaration, examiner toutes les activités des Nations Unies, de leurs organes et de leurs institutions spécialisées, qui, tous, ont une influence sur la question. Un tel examen intensif nécessiterait que l'on revoie minutieusement tout l'ensemble des résolutions adoptées par ces organes, et par l'Assemblée générale. Il nous faudrait également vérifier dans quelle mesure tous les Etats Membres ont pris des mesures d'ordre pratique pour appliquer les nombreuses résolutions et décisions.

Nous nous limiterons donc à un examen général des Nations Unies en tant que l'organisation de maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle que nous l'envisageons.

Lorsque la Charte des Nations Unies a été adoptée, le maintien de la paix et de la sécurité internationales était l'objectif principal dans la hiérarchie des buts dans lesquels les Nations Unies ont été créées. Les réussites de l'Organisation se jugent donc par ses succès et ses échecs dans le domaine politique. Mais, bien sûr, toutes les autres activités des Nations Unies, du fait de leur caractère auxiliaire, se mesurent par rapport à leur contribution respective à la paix et à la sécurité.

En tant que membre fondateur des Nations Unies, ce qu'attendait le Libéria de la création des Nations Unies reposait sur leur mérite en tant qu'organisation chargée de la sécurité. Le Chapitre VII de la Charte était censé en être le centre vital. Les éléments techniques du système de sécurité collective inclus dans ce chapitre devaient assurer l'efficacité d'un nouveau mécanisme de paix. Nous sommes tous conscients du fait que selon ce concept, une menace à la sécurité d'un seul Etat est une menace à la sécurité de tous, et que les Etats ont l'obligation de venir en aide à tout Etat menacé. Pourtant, certains Etats sont restés passifs et n'ont pu nullement se soucier d'une solution immédiate à la situation tragique qui existe en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Asie de l'Est et de l'Ouest, qui relèvent, en fait, du Chapitre VII de notre charte.

Mme Osode (Libéria)

Bien qu'une composition universelle soit l'objectif ultime de notre organisation, l'expérience a montré que cela n'a jamais signifié que les mesures de coercition devaient être universellement applicables, compte tenu du droit qu'ont les membres permanents du Conseil de sécurité d'exercer leur veto contre toute mesure de coercition. L'Organisation semble être en mesure d'instituer un processus de coercition contre tous ceux qui ont le privilège d'exercer leur droit de veto et nous sommes tous témoins qu'aucun des petits Etats ne peut considérer la sécurité collective, ou la protection collective, comme certaine ou même possible lorsque leur sécurité est menacée. Au mieux, on pourrait espérer voir fonctionner, en cas de conflit entre petits Etats, un mécanisme de sécurité juridique des Nations Unies, mais le droit de veto s'applique à ces cas également. Pour citer un exemple, l'Afrique du Sud raciste, qui ignore les résolutions et les décisions des Nations Unies, a été encouragée dans son intransigeance car elle reste assurée qu'un veto sera exercé en sa faveur au Conseil de sécurité.

Ma délégation pense que le mécanisme de sécurité collective que nous souhaitons n'est pleinement réalisable que dans le cadre de la participation des superpuissances. Les dispositions de la Charte en ce qui concerne les arrangements régionaux en font un instrument efficace permettant d'assurer la paix sur la base de concepts politiques.

Mme Osode (Libéria)

Le Libéria, quant à lui, en tant que membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a toujours appuyé ce concept dans le cadre de ces arrangements.

Dans le cadre intergouvernemental, le Libéria a pu jouer un rôle crucial en empêchant l'expulsion de l'Égypte du Mouvement des pays non alignés lors de la réunion au sommet de La Havane en 1979. Mon gouvernement pense que le Mouvement des pays non alignés est un instrument essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales. C'est dans cette optique que la décision prise en 1979 a été de la plus haute importance pour permettre au Mouvement de conserver son équilibre et sa crédibilité.

Il est vrai que la Charte a peut-être quelques défauts mais le remède n'est pas de la remplacer, ce qui risquerait d'entraîner des incidences juridiques et financières. Respecter la Charte, faire preuve de volonté politique, comme cela a été si souvent souligné à la Première Commission, et utiliser les méthodes diplomatiques de persuasion et de négociation sont les meilleurs moyens de réaliser la paix et la sécurité internationales.

De plus, l'un des rôles du Conseil de sécurité est de traiter des différends politiques. En fait, le Conseil de sécurité selon son règlement intérieur, ses règles de fond et de procédure qui devraient renforcer considérablement son autorité juridique en tant qu'organe chargé du maintien de la paix si seulement nous le laissons faire.

Nous savons tous que notre organisation encourage les rapports politiques entre Etats Membres. Toutefois, la plupart d'entre nous ont souligné que la nature de ces rapports, alliée à l'état des affaires mondiales, dépend essentiellement de la situation entre les superpuissances. Malgré tout, les petits Etats se sont efforcés comme ils l'ont pu d'entretenir ce rapport politique, par le biais de résolutions et d'actions qu'ils ont entreprises au sein de l'Organisation.

Ma délégation voudrait redire qu'elle se félicite de l'accord de principe conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les missiles de portée intermédiaire et plus courte qui, s'ils se concrétisaient, permettraient d'ouvrir la voie à une plus grande transparence ou à une meilleure compréhension, à la restauration de la confiance et à l'établissement d'autres mesures contribuant ainsi au processus de désarmement et à la paix et à la sécurité internationales. A cet égard, nous manquerions à notre devoir si nous ne soulignons pas le rôle du multilatéralisme dans ce processus.

Mme Osode (Libéria)

Nous avons observé avec satisfaction le fait qu'au cours de cette session nos discussions et nos votes à la Première Commission ont tenu compte des points de vue divergents et des intérêts différents. En effet, si nous voulons que notre organisation assume son rôle et ses fonctions, nous devons respecter strictement la Charte.

Enfin, ma délégation voudrait parler de ce qui, à son avis, est une nouvelle tendance dans les pratiques suivies par cette commission. Je suis sûre que les autres délégations seraient d'accord avec moi pour dire que nos travaux cette année ont été caractérisés par une formidable attitude de coopération. Nous attribuons cela à la manière superbe dont, avec l'assistance du Bureau, vous avez dirigé nos travaux, Monsieur le Président, et nous vous en remercions.

Mme MEDINA KRAUDIE (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Pour conserver et maintenir la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies est l'objectif premier et la raison d'être de cet organisme mondial. Notre organisation a donc pour obligation ou responsabilité prioritaire d'éliminer la menace d'une nouvelle guerre mondiale, particulièrement d'une guerre nucléaire, de lutter pour supprimer les politiques de suprématie, de domination et de pouvoir qui prétendent donner un caractère légitime à l'utilisation de la force dans les relations internationales, afin de créer des sphères d'influence et de refuser aux petits pays le droit qui leur revient de choisir librement leur propre système politique, économique, social et culturel.

Nous pensons que pour donner un sens concret aux objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée, il faut que chaque Etat Membre respecte strictement les principes et les normes de la Charte et du droit international et qu'en même temps, l'efficacité du Conseil de sécurité soit améliorée car sa responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le peu de progrès dans le domaine du désarmement, la persistance de différents foyers de conflits, la grave situation économique qui afflige les deux tiers de l'humanité, avec ses terribles séquelles d'ordre social et humanitaire, la continuité des politiques d'ingérence et d'occupation au moyen desquelles on prétend refuser aux peuples leur droit à l'indépendance et à l'autodétermination, sont tous des éléments caractéristiques de la situation internationale actuelle.

Mme Medina Kraudie (Nicaragua)

Au Moyen-Orient, l'on attend encore la convocation d'une conférence internationale pour trouver des solutions à ce problème. Cela permettrait de garantir la restitution des territoires arabes illégalement occupés par Israël et le droit à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple palestinien. En Afrique australe, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie, d'opprimer sa propre population avec l'odieux système de l'apartheid tout en commettant des actes d'agression et de déstabilisation contre les pays voisins.

En Amérique centrale, les efforts des pays de la région pour rétablir la paix dans la région grâce à la signature des Accords d'Esquipulas se heurtent une fois de plus à la politique aveugle et inflexible qui consiste à continuer de financer le terrorisme et à semer la destruction par le biais des mercenaires contras au Nicaragua.

Devant cette situation et d'autres, le Conseil de sécurité s'est vu limité soit à adopter des résolutions qui sont impunément violées, ou alors il a été manoeuvré par un exercice abusif du droit de veto lorsqu'il a essayé d'agir conformément aux fonctions et aux responsabilités que lui a conférées la Charte.

Mme Medina Kraudie (Nicaragua)

Il nous faut reconnaître que les Nations Unies ont considérablement contribué à promouvoir la paix et la sécurité internationales. A cet égard, nous tenons particulièrement à rappeler la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XV)], la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux (résolution 37/10), le Document final adopté à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'adoption de la Déclaration sur la relation entre le désarmement et le développement, et récemment, à cette session de l'Assemblée générale, la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité des principes de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Pour répondre aux demandes de tous les peuples qui aspirent à vivre dans un monde stable et sûr, il faut renforcer le rôle des Nations Unies. Ma délégation appuiera toute initiative visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à améliorer le rôle de l'Organisation pour qu'elle puisse maintenir efficacement la paix et la sécurité et les défendre.

L'importance qu'attache le Nicaragua à la Charte, à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et, en général, à l'ordre juridique international, est la raison essentielle pour laquelle nous avons voulu mettre fin, par des moyens pacifiques, à la guerre que nous menons depuis 1981 et qui, jusqu'à ce jour, a fait plus de 50 000 victimes et causé des dommages matériels s'élevant à plus de 2,8 milliards de dollars. Ces chiffres représentent l'énorme prix payé par le peuple du Nicaragua pour défendre son droit d'être libre, souverain, indépendant et non aligné.

L'Etat qui a attaqué le Nicaragua a violé la Charte de l'Organisation et l'ordre juridique international. Il s'est mis aussi en marge du droit international en ne respectant pas l'Avis de la Cour internationale de Justice en date du 27 juin 1986 sur les activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre le Nicaragua.

Mme Medina Kraudie (Nicaragua)

Nous voudrions souligner que l'organe judiciaire le plus élevé des Nations Unies réaffirme dans cet avis le bien-fondé et le caractère obligatoire des principes qui sont à la base du système de sécurité prévu dans la Charte. Ces principes sont les suivants : le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, la souveraineté et l'égalité juridique de tous les Etats, l'autodétermination des peuples, le recours obligatoire à des moyens pacifiques pour résoudre les différends entre les Etats, le respect, en toute bonne foi, des obligations internationales et le respect dû aux traités.

Les Etats-Unis devraient adapter leur conduite à la Charte et respecter l'avis du 26 juin 1987 s'ils ont, en fait, la volonté politique d'empêcher que la politique de force qu'ils défendent et qui menace de détruire notre organisation et d'ébranler l'ordre juridique international n'acquière une certaine légitimité.

Le 7 août 1987, dans la ville de Guatemala, les cinq présidents d'Amérique centrale ont signé un accord de procédure pour établir une paix ferme et durable en Amérique centrale. Cet accord, qui marque un progrès décisif dans la lutte des peuples centro-américains, et qui tient compte des efforts de négociation du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, a pour objectif de rétablir la paix en Amérique centrale ainsi que la justice et le développement économique et social sans ingérence extérieure.

A présent, le Gouvernement des Etats-Unis est seul à faire obstacle aux accords d'Esquipulas II, en s'entêtant à poursuivre la guerre et à semer la ruine au Nicaragua grâce à des manoeuvres militaires incessantes et à des déploiements de forces navales, à des vols d'espionnage et au financement persistant de mercenaires qui cherchent à renverser notre gouvernement légitime.

Pour conclure, ma délégation souhaite dire qu'elle continuera à lutter pour que la force de la raison l'emporte sur les forces belligérantes, et que nous puissions à l'avenir connaître ainsi la paix et la sécurité, dont cette organisation a déclaré, en octobre 1945, qu'elles constituaient son objectif fondamental.

M. AL-ZADGALY (Oman) (interprétation de l'arabe) : Nous examinons aujourd'hui les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, je voudrais tout d'abord demander s'il est vraiment nécessaire

M. Al-Zadgaly (Oman)

d'établir un système général de paix et de sécurité internationales. Il n'est pas difficile de répondre à cette question. Nous avons en effet besoin d'un système général pour assurer la paix et la sécurité internationales. Le monde d'aujourd'hui vit dans un état de tension, chargé de différends, d'escarmouches et de guerres qui éclatent dans différentes parties du monde et que l'on doit attribuer à la cupidité, à l'ambition, à la suspiscion et à la méfiance qui règnent entre les nations.

Le monde a changé de manière naturelle et progressive depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies. Nombreux sont les pays qui se sont libérés des chaînes du colonialisme pour parvenir à l'indépendance et à la souveraineté nationale, et le nombre des Etats Membres a augmenté. Plusieurs pays se sont associés à des alliances militaires autour de deux pôles. Certaines puissances ont adopté une politique fondée sur la protection de leurs intérêts stratégiques et économiques. Un certain groupe de nations ont poursuivi une politique de neutralité et de non-alignement par rapport à ces deux pôles et ont essayé de trouver une voie intermédiaire entre les demandes, les aspirations et les désirs des uns et des autres. Les relations internationales ont évolué et forment un système complexe étroitement lié et pourtant ordonné.

M. Al-Zadgaly (Oman)

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a tenu compte de l'importance des relations entre nations, petites ou grandes, anciennes ou nouvelles, riches ou pauvres. Elle a établi des critères pour régir les relations entre nations, notamment le principe de la non-ingérence dans les affaires des autres pays, le respect de la souveraineté de chaque Etat, la promotion de liens d'amitié et d'intérêt entre toutes les nations sans discrimination, et l'instauration de relations fondées sur le respect mutuel et la bonne foi.

Il est vrai que l'actuel système des Nations Unies ne répond peut-être pas aux aspirations et ne satisfait peut-être pas les souhaits de toutes les nations éprises de paix. Il est également vrai que ce système a des défauts et des insuffisances en raison de la complexité des relations entre nations. Ceci ne veut cependant pas dire que les Nations Unies n'ont pas rempli leur mission; il ne faudrait surtout pas faire peu de cas de l'Organisation et chercher à la remplacer. Les Nations Unies ont prouvé leur aptitude à s'acquitter de leur mission essentielle, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Sultanat d'Oman, depuis son admission au sein de l'Organisation mondiale, a montré qu'il s'attachait à respecter toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à s'y conformer. Oman a également approuvé les recommandations et résolutions des sessions extraordinaires, à commencer par la première session extraordinaire consacrée au désarmement, visant à ralentir la course aux armements.

Les dépenses militaires dans le monde ont atteint des chiffres astronomiques. Nous réaffirmons ce que nous avons déjà déclaré maintes et maintes fois, à savoir que nous ne pouvons imaginer que les résolutions relatives au désarmement pourraient être adoptées dans le vide. Il y a un lien étroit entre la limitation de la course aux armements et l'instauration de règles afférentes au droit international et à la sécurité. Le Sultanat d'Oman a appuyé tous les efforts destinés à renforcer la paix et la sécurité dans certaines régions géographiques. Naturellement, nous manifestons davantage d'intérêt pour les régions auxquelles nous appartenons, que nous appuyons davantage, à savoir le Moyen-Orient, le Golfe et l'océan Indien. Les peuples arabes et islamiques de ces régions s'efforcent de parvenir à la paix et à la sécurité et de tenir la barre en essayant d'éviter les pièges qui les feraient tomber dans des sphères d'influence. Ces peuples voudraient faire de leurs régions des zones de développement constructif et de

M. Al-Zadqaly (Oman)

bien-être, où règnent la paix et la sécurité, et non pas des zones de foyers de tension, de troubles et de guerres.

Dans la déclaration qu'elle a faite la semaine dernière, le jour de la fête nationale de mon pays, S. M. le Sultan a souligné que nous devons apporter une réponse positive et claire aux événements qui se produisent autour de nous et que nous ne devons ménager aucun effort pour créer des conditions favorables à la paix et à la sécurité dans notre région et dans le monde entier. Sa Majesté a également exprimé son regret face à la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq qui a entraîné des souffrances indicibles et constitue une menace à la paix et à la sécurité régionale et internationale. Sa Majesté a appuyé les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité demandant que soit mis fin à ce conflit afin que la paix et la sécurité puissent régner entre deux voisins musulmans de la région. Elle a également indiqué que la politique de mon pays visait comme par le passé à promouvoir et utiliser les possibilités qui se présentent pour dialoguer afin de résoudre les différends entre les deux parties et elle a demandé à la communauté internationale d'appuyer ces objectifs.

La question du Moyen-Orient occupe le premier rang dans l'ordre du jour international et demeure une menace à la paix et à la sécurité internationales. La montée de ce danger tient à l'intransigeance et à l'arrogance qui caractérisent la politique et les pratiques d'Israël. On peut en trouver l'origine dans le mépris flagrant et constant qu'Israël oppose aux résolutions et conventions adoptées par la communauté internationale. Le danger tient également au fait qu'Israël se refuse à entendre les appels toujours plus forts de la communauté internationale en faveur du respect des droits des Arabes, notamment des droits légitimes du peuple palestinien.

Le mépris dans lequel Israël tient l'opinion publique mondiale a pris des dimensions intolérables. L'entêtement et le comportement d'Israël aggravent la tension dans la région et sapent les possibilités d'apporter une solution juste et durable au problème. Le fait qu'Israël fasse peu de cas de tout l'éventail de résolutions adoptées par l'Organisation et d'autres instances internationales entrave également les efforts que font ces organisations internationales pour améliorer les conditions de vie dans la région et vient peser sur leur capacité à contribuer à la cause de la paix. C'est ainsi que le Sultanat, de concert avec d'autres pays, a appuyé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

M. Al-Zadgaly (Oman)

A l'évidence pour chacun de nous, les réalités concrètes sur le terrain montrent que les échecs tiennent à ce que certains Etats n'appliquent ni ne respectent les résolutions des Nations Unies. Israël en est un exemple. Ceci m'amène à faire quelques remarques sur le projet de résolution présenté à la Commission par le Groupe des pays de l'Est dans le document A/C.1/42/L.89, concernant la création d'un système général de paix et de sécurité internationales. Malgré l'idée et la noble cause qui le sous-tendent, le projet de résolution serait plus acceptable pour nous si la proposition tenait compte de la façon dont les Etats Membres pourraient restaurer la confiance dans l'Organisation. Je veux dire par là qu'il faudrait inciter les Etats à se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des autres organes qui s'occupent du désarmement général et complet.

Aujourd'hui, notre travail est entravé par la crainte fondée de voir éclater une guerre nucléaire qui pourrait entraîner l'anéantissement total de l'humanité. Des statistiques indiquent que les arsenaux nucléaires des superpuissances peuvent détruire plus de 60 fois la vie sur notre planète. Il est donc impérieux que les superpuissances maintiennent le dialogue pour tenter de freiner la course aux armements nucléaires. Le Sultanat d'Oman, comme toutes les autres nations éprises de paix, espère que les superpuissances, en raison des responsabilités particulières qui leur incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité, s'efforceront sincèrement de libérer le monde du spectre de la guerre, notamment de la guerre nucléaire. Ce serait là une contribution qui répondrait aux intérêts de la communauté internationale tout entière. Nous estimons donc que si le désarmement général et complet est le but ultime de toute négociation et de tout effort international, il faut s'attacher comme il convient à l'application des résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies et ses divers organes.

M. MAHMOUD (Iraq) (interprétation de l'arabe) : C'est avec un vif intérêt que ma délégation prend la parole pour exprimer son point de vue en ce qui concerne les trois points de l'ordre du jour (71, 72 et 73), notamment la promotion de la paix et de la coopération en Méditerranée, l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et le système général de paix et de sécurité internationales. Ma délégation espère que la discussion sur

M. Mahmoud (Iraq)

ces trois points importants contribuera à renforcer l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité internationales, le rétablissement de la confiance dans la capacité des pays membres à asseoir les principes de la justice et à faire valoir le droit.

M. Mahmoud (Iraq)

En ce qui concerne le point 71 de l'ordre du jour relatif au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, je tiens à rappeler le point de vue de l'Iraq exposé dans le document A/42/570, en date du 30 septembre 1987. Dans ce document, l'Iraq exprime sa profonde préoccupation devant l'exacerbation et l'aggravation de la situation en Méditerranée, les pressions de caractère militaire et non militaire exercées contre les pays non alignés de la région, la persistance de l'affrontement Est-Ouest, l'accroissement des arsenaux militaires - notamment d'armes nucléaires - des superpuissances, l'établissement de bases et les mouvements de flottes étrangères dans la région ainsi que la persistance de crises et d'actes d'occupation et d'agression.

L'Iraq rejette tout prétexte pour justifier l'emploi ou la menace de la force dans les affaires intérieures des pays de la Méditerranée ainsi que la création de situations susceptibles de provoquer de tels agissements.

C'est pourquoi mon pays appuie fermement la transformation de la région de la Méditerranée en une zone de paix, de sécurité et de coopération et l'adoption de mesures visant à mettre la région à l'abri des affrontements et conflits. Il appuie les efforts tendant à favoriser la sécurité et la coopération dans la région, conformément aux résolutions du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les efforts des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés tendant à réduire et à éliminer les tensions et à encourager une coopération globale pour le bénéfice de tous.

L'Iraq considère que la Déclaration de La Valette de septembre 1984 en faveur de la paix dans la Méditerranée est un instrument très important. C'est pourquoi nous nous déclarons en faveur du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, à la renonciation par les Etats de l'usage de leurs armes, de leurs forces, de leurs bases et de leurs installations militaires contre les pays non alignés du bassin de la Méditerranée et de l'engagement, par ces derniers, à ne pas permettre aux forces étrangères d'utiliser leur territoire, leurs eaux territoriales et leur espace aérien pour lancer des actes d'agression contre l'un d'eux.

En ce qui concerne le deuxième point relatif à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, nous estimons qu'il est étroitement lié au point relatif au système général de paix et de sécurité internationales. Je voudrais, à cet égard, me référer à l'opinion exprimée par l'Iraq dans le document A/42/668, en date du 3 novembre 1987, où il est dit qu'il importe d'appeler

M. Mahmoud (Iraq)

l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de créer les conditions préalables à l'instauration de la paix dans le monde et d'un système de sécurité internationale plus stable et plus fiable, en vue de créer le climat de paix qui est indispensable au développement des peuples et des nations sur les plans politique, économique, social, scientifique et autres.

L'un des plus grands dangers qui pèsent sur la vie, la sécurité et la liberté des peuples et qui font obstacle à la vie dans la paix est l'existence de régimes racistes, expansionnistes et fanatiques, tels que les régimes racistes en Palestine et en Afrique du Sud et le régime qui coopère actuellement avec eux en Iran. Ces régimes visent à l'hégémonie, à l'expansion et à l'usurpation de la terre d'autrui par l'agression, le massacre, la destruction, l'expulsion de citoyens de leur pays, la saisie de leurs terres et de leurs biens et par des tentatives visant à imposer des croyances racistes totalement étrangères à l'esprit de notre époque sous des prétextes divers telles la théorie du droit divin, l'exportation de la révolution et la notion de sécurité régionale, etc. Il s'agit donc d'une menace directe qui pèse ainsi sur les peuples voisins, qui vivent dans la crainte perpétuelle de l'agression. La communauté internationale se doit en conséquence de prendre résolument position, de décourager et de boycotter ces régimes et de mettre fin à leurs pratiques racistes.

Le règlement des problèmes que posent l'économie et les relations internationales dans les pays en développement est une nécessité urgente, de même que l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les conditions préalables à l'instauration d'un climat de paix ne sauraient être réunies que si le développement économique et le règlement des problèmes sociaux sont assurés.

La délégation de l'Iraq tient à rappeler à tous les Etats qu'il faut respecter l'indépendance politique et la souveraineté des autres Etats, ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures, rechercher des solutions pacifiques aux conflits, s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, et mettre en application les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.* Ces données représentent pour nous les principaux éléments pour l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

* Le Président assume la présidence.

M. GRANDERSON (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait parler des points 72 et 73 concernant la sécurité internationale.

En sa qualité de petit Etat dont les possibilités de défendre sa sécurité nationale ne sont que très limitées, Trinité-et-Tobago a toujours compté sur les Nations Unies pour défendre son indépendance politique, sa souveraineté et son intégrité territoriale. C'est en fait la raison pour laquelle nous sommes devenus Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a 25 ans. Nous pensions à l'époque - et nous pensons toujours - que le meilleur moyen d'assurer notre sécurité nationale réside dans le système de sécurité collective des Nations Unies et dans notre attachement aux dispositions et principes de la Charte.

Dans un monde idéal, l'engagement de tous les Etats à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, qui est la pierre angulaire du système de sécurité collective, devrait se traduire par la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force, la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, le règlement pacifique des différends internationaux et l'appui aux mesures collectives, tant militaires que non militaires, pour faire face à un acte d'agression commis par un Etat contre un autre.

Cependant, pour que ce système puisse fonctionner efficacement, tous les Etats doivent respecter leurs engagements et s'acquitter de leurs obligations juridiques aux termes de la Charte. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, et le résultat a été que le système collectif de sécurité internationale n'a pu répondre aux espoirs qu'avaient mis en lui les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. La faute n'en incombe pas au système lui-même, mais aux Etats Membres qui n'ont pas été à même de le faire fonctionner efficacement. On a vu des obligations violées, des engagements trahis et le principe du droit international ignoré. Le système de sécurité collective a également souffert du manque de volonté politique des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de leur incapacité à entretenir entre eux un climat de coopération. Sans cette coopération et cette confiance, le Conseil de sécurité ne peut être l'instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'il était destiné à être.

A la suite de cette carence du système de sécurité collective, nous sommes dans un monde où la compréhension et la coopération ont été remplacées par une concurrence frénétique pour l'acquisition d'armes de plus en plus perfectionnées et

M. Granderson (Trinité-et-Tobago)

de progrès très importants dans le domaine de la science et de la technique, la pauvreté, la maladie et la famine continuent à régner et à causer des pertes inacceptables, un monde où la responsabilité collective et la conscience d'intérêts mutuels partagés par tous ont été remplacées par la promotion d'intérêts étroits et égoïstes, le dogmatisme et le recours de plus en plus fréquent à la contrainte.

M. Granderson (Trinité-et-Tobago)

Il est évident que le système de sécurité collective des Nations Unies a besoin d'être renforcé. Au fil des ans, tous les Etats Membres ont cherché à corriger les défauts des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une très forte majorité d'entre eux - chose assez surprenante - sont tombés d'accord sur les mesures à prendre à cet effet : respect, par tous les Etats Membres, de leurs obligations au titre de la Charte, utilisation maximale du mécanisme de sécurité collective existant, accroissement de l'efficacité du Conseil de sécurité, renforcement du rôle préventif du Secrétaire général lorsque des crises ou des crises potentielles menacent la paix et la sécurité internationales, renforcement des capacités des Nations Unies en matière de maintien de la paix, règlement des différends et des conflits internationaux par des moyens pacifiques et mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La volonté politique nécessaire à l'application de ces mesures manque cependant. Par exemple, comme les membres de la Commission le savent, conformément aux dispositions de la résolution 38/191 du 20 décembre 1983, l'on aurait dû créer un comité spécial chargé d'étudier les moyens permettant d'assurer l'application des dispositions de sécurité collective de la Charte. A ce jour, ce comité n'a toujours pas été créé.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites par les avocats d'un système général de sécurité internationale. Ma délégation se félicite de cette proposition et accueillerait aussi favorablement toute autre proposition de nature à renforcer le rôle des Nations Unies dans sa tâche essentielle : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Trinité-et-Tobago approuve entièrement le principe de base énoncé au dixième alinéa du préambule du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1, à savoir que

"le mécanisme de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies est l'instrument fondamental et irremplaçable pour préserver la paix et la sécurité internationales."

Cependant, si tel est le principe de base, ma délégation a du mal à comprendre son corollaire implicite, à savoir qu'en renforçant les Nations Unies et en mettant en oeuvre les dispositions de la Charte, l'on créerait d'une certaine manière un système général de sécurité.

Ma délégation n'est pas certaine non plus que le principe sur lequel repose le système actuel de sécurité internationale soit quelque peu périmé en raison des profonds changements qui ont transformé notre monde depuis 1945. Dès le début, le

M. Granderson (Trinité-et-Tobago)

système de sécurité collective des Nations Unies a visé bien plus que la simple absence de guerre. Les travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans d'autres domaines, tels que la situation économique internationale, le commerce, le développement, l'environnement, les droits de l'homme, les études démographiques et autres, prouvent bien que le maintien de la paix et de la sécurité internationales se fonde sur des facteurs autres que le simple souci d'écartier la guerre.

L'Organisation a également fait preuve de souplesse et d'adaptabilité à l'égard de la situation dans le monde contemporain en étudiant des problèmes et des questions qui font partie de la réalité actuelle des relations internationales - par exemple, l'usage et le trafic de drogues illicites et la relation entre le désarmement et le développement en préconisant des mesures pour les résoudre. Ma délégation est cependant d'avis que certains mécanismes du système collectif de sécurité internationale auraient besoin d'être alignés avec les réalités du monde contemporain, caractérisé par une interdépendance croissante et la démocratisation des relations internationales.

Enfin, les dispositions de la Charte en matière de sécurité collective sont au coeur même des efforts que déploie la communauté mondiale pour améliorer le climat politique international et faire du monde un endroit plus sûr. Ces dispositions ne devraient pas être ignorées alors que l'on assiste à un recours de plus en plus fréquent à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force sur la scène internationale. C'est la raison pour laquelle ma délégation étudiera attentivement toute proposition visant à revitaliser la Charte.

Le PRESIDENT : L'Observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur Pak Gil Yon, a demandé la parole. Avec l'assentiment de la Commission, je la lui donne.

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

Empêcher la guerre nucléaire et défendre la paix et la sécurité mondiales sont à présent une préoccupation fondamentale de tous les peuples du monde. Une quantité importante d'armes nucléaires a été déployée dans un grand nombre de pays et régions du monde, et des navires équipés d'armes nucléaires croisent en permanence dans le Pacifique, l'océan Indien et d'autres océans. Des manœuvres et

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

activités militaires susceptibles de provoquer une guerre nucléaire se poursuivent inlassablement dans de nombreux pays. Les nuages sombres et menaçants de la guerre nucléaire planent au-dessus de nos têtes, mettant en péril l'existence même de la planète.

Jamais le danger de guerre nucléaire n'a menacé aussi sérieusement l'existence de l'humanité qu'aujourd'hui. La puissance d'explosion des bombes atomiques actuellement emmagasinées sur la planète est plus d'un million de fois plus grande que celle de la bombe atomique larguée sur Hiroshima. Le monde craint qu'une guerre nucléaire n'éclate par accident.

Eviter une nouvelle guerre mondiale, une guerre thermonucléaire, et défendre la paix et la sécurité, voilà ce que l'humanité réclame solennellement et souhaite unanimement en ce moment. Tant que la course aux armements se poursuivra et qu'il y aura des armes nucléaires sur le globe, le danger de guerre nucléaire ne saurait être écarté, non plus que l'humanité ne saurait être libérée de la constante menace nucléaire.

Les arsenaux d'armes nucléaires existants devraient être gelés, réduits radicalement, puis complètement abolis, de façon à écarter à tout jamais le danger de guerre nucléaire. L'élimination des armes nucléaires et la prévention de guerre nucléaire exigent la création de zones exemptes d'armes nucléaires, de zones de paix, qui devraient sans cesse être étendues à différentes parties du monde.

Un nombre important de propositions et initiatives ont été présentés au sujet de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, de zones de paix, dans différentes parties du monde. L'une de ces initiatives est la proposition de création d'un système général de paix et de sécurité internationales présentée par les pays socialistes d'Europe, dont le but est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de guerre. Cette initiative présuppose avant tout l'élimination des armes nucléaires, chimiques et autres armes de destruction massive, une importante réduction des forces armées et une réduction appropriée des budgets militaires. La proposition exige en outre le démantèlement des blocs militaires, l'élimination des bases militaires étrangères et le retrait des forces armées stationnées à l'étranger.

A notre avis, cette initiative reflète pleinement la sérieuse préoccupation ressentie à l'égard de l'avenir de l'humanité, surtout face à la menace d'un holocauste nucléaire, ainsi que la volonté des peuples du monde de vivre en paix, sans armes nucléaires.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Cette proposition devrait donc être encouragée. Elle devrait être examinée d'un point de vue plus large et un groupe de personnalités éminentes chargé d'arrêter les moyens et procédures propres à permettre la création d'un tel système général de paix et de sécurité mondiales devrait être constitué.

La République populaire démocratique de Corée appuie pleinement toutes les propositions de paix présentées par les pays socialistes et destinées à prévenir une guerre nucléaire et à préserver la paix et la sécurité mondiales, et elle apprécie hautement les efforts sincères qu'ils déploient pour les mettre en oeuvre.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Nous appuyons pleinement les pays socialistes européens et les peuples de cette région dans leur lutte pour créer des zones dénucléarisées de paix dans la péninsule des Balkans et dans de nombreuses parties de l'Europe, et nous exprimons notre ferme solidarité avec les peuples épris de paix du monde dans leur lutte pour créer des zones dénucléarisées de paix en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, dans le Pacifique sud et dans de nombreuses autres régions du monde. Ma délégation appuie également les mesures et initiatives importantes prises par les Etats socialistes pour réduire leurs forces armées et leur budget militaire.

La paix dans la péninsule Coréenne est directement liée à la paix et à la sécurité dans le monde, notamment à la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique. La division artificielle de la péninsule Coréenne il y a environ un demi-siècle, qui a prolongé l'état d'armistice instauré depuis près de quatre décennies est une source permanente de guerre et de tension militaire. La présence de plus de 1 000 armes nucléaires de différents types et de 43 400 troupes américaines dans cette petite péninsule et les manoeuvres extrêmement dangereuses et militairement offensives auxquelles participent, chaque année, plus de 200 000 troupes régulières, des avions stratégiques nucléaires et des avions de contrôle d'attaques nucléaires, sont une nouvelle preuve de la situation particulièrement tendue que connaît la Corée. Tout ceci préoccupe vivement, non seulement le peuple coréen mais les populations éprises de paix de la région et du reste du monde. Dans ces conditions, une guerre pourrait éclater en Corée à la suite d'un événement accidentel et dégénérer en une guerre thermonucléaire mondiale qui dépasserait les frontières de la Corée.

La République populaire démocratique de Corée, consciente du destin de la nation et de sa noble mission de paix mondiale, a avancé plusieurs propositions destinées à instaurer une paix durable dans la péninsule Coréenne et a sincèrement contribué à leur mise en oeuvre. La proposition visant à conclure un accord de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique et à adopter une déclaration de non-agression entre les deux parties en Corée; la proposition tendant à faire de la péninsule Coréenne une zone exempte d'armes nucléaires; la proposition visant la tenue de négociations politico-militaires de haut niveau entre le Nord et le Sud : toutes ces propositions ont pour objectif d'instaurer une paix durable dans la péninsule.

Afin d'apaiser les tensions et de diminuer le danger de guerre dans la péninsule Coréenne, il faut éviter tout affrontement militaire grave et procéder à

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

un désarmement complet. A cette fin, la République populaire démocratique de Corée a fait en juillet dernier une proposition importante concernant une réduction militaire massive dans la péninsule Coréenne et la tenue de négociations de désarmement multinational entre les parties intéressées sur la question de Corée. Si la proposition de réduction militaire se concrétise, les forces armées qui se trouvent au nord et au sud de la Corée verront leurs effectifs réduits de 100 000 hommes ou plus en 1992, la péninsule Coréenne ne sera plus occupée par des forces étrangères, les bases militaires étrangères seront démantelées et la zone démilitarisée le long de la ligne de démarcation militaire sera transformée en un couloir de paix totale. Cela permettrait d'éliminer la cause fondamentale d'une nouvelle guerre dans la péninsule Coréenne, d'instaurer une paix durable et d'offrir de réelles perspectives de réunification indépendante et pacifique du pays.

Ma délégation considère que l'application de la résolution pertinente des Nations Unies sur la question de Corée est très importante pour prévenir une nouvelle guerre et sauvegarder la paix dans la péninsule Coréenne. Douze ans se sont écoulés depuis que la résolution 3390 B (XXX) sur la question de Corée a été adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale. Cette résolution demande la dissolution du Commandement des Nations Unies, le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud, le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix, l'élimination de l'affrontement militaire entre le Nord et le Sud et, ainsi, le maintien en Corée d'une paix durable.

Cette résolution reflète le désir unanime du peuple coréen et de tous les peuples épris de paix d'instaurer la paix en Corée et d'accélérer sa réunification pacifique conformément à la Charte des Nations Unies. Douze ans se sont toutefois écoulés et la résolution n'a toujours pas été mise en oeuvre.

C'est pourquoi nous espérons sincèrement que la résolution 3390 B (XXX) des Nations Unies sur la question de Corée sera appliquée dès que possible. Ma délégation souhaite aussi que ceux qui aspirent vraiment à la paix et craignent pour l'avenir de l'humanité s'associeront au combat contre la guerre et pour la paix et ne resteront pas indifférents face à la situation grave que connaît la péninsule Coréenne.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres de la Commission la procédure que nous avons arrêtée à cet égard, à savoir que la durée de la première intervention doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Hier et aujourd'hui, nous avons entendu plusieurs délégations arabes parler de la prétendue menace qu'Israël fait courir à la région méditerranéenne. Cette peinture erronée d'Israël est souvent utilisée pour détourner l'attention des vraies sources d'instabilité et de tension dans la Méditerranée : la Syrie et la Libye. Ces deux pays possèdent une infrastructure terroriste permanente et continuent de chez eux à semer la terreur dans le monde. Un troisième pays de la région, le Liban, est le théâtre depuis des années d'une guerre civile et d'actes de terrorisme. Chacun sait que l'OLP et d'autres terroristes empruntent diverses voies méditerranéennes pour répandre des ports du Liban vers l'Europe et au-delà la mort et la destruction.

Pour sa part, Israël ne cessera de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre et protéger ses citoyens. Nous continuerons également à tendre la main à nos voisins qui veulent renforcer les chances de paix et demandent la tenue de négociations de paix directes sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, avec ou sans l'aide des autres, et fondées sur le respect mutuel des droits des Israéliens aussi bien que des Arabes. Nous pensons qu'il y va non seulement de l'intérêt d'Israël et de ses voisins, mais aussi de la communauté internationale tout entière.

Il est clair qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité tant que certains Etats de la région continueront à se faire les apôtres du terrorisme international. Afin d'assurer la paix et la sécurité, il faut non seulement prévenir la guerre entre les Etats de la région méditerranéenne, mais faire en sorte également que ce soit une région où des touristes innocents puissent partir en croisière sans risquer d'être pris en otage par des terroristes, où des plaisanciers puissent s'ancrer dans un port sans être assassinés par des terroristes et où les avions puissent survoler la mer sans être menacés par des bombes terroristes.

M. MASHHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Il semble bien que nous vivions dans un monde de paradoxes. Les mots sont vidés de tout sens. Dans sa déclaration, le représentant de l'Iraq a utilisé des termes qui caractérisent précisément le régime en vigueur dans son pays.

Après la révolution iranienne, le Président de l'Iraq est venu devant le Parlement de son pays et a déclaré : "Nous abrogeons unilatéralement l'Accord irano-iraquien signé en 1975 à Alger". Il a déclaré ensuite : "A ce moment-là, nous étions en position de faiblesse. Aujourd'hui que nous sommes en position de force, je ne me sens aucunement lié par l'Accord d'Alger", - unilatéralement abrogé. Le 22 septembre 1980, 12 divisions d'infanterie blindée ont attaqué l'Iran et, à ce moment-là -

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Iraq pour une motion d'ordre.

M. MAHMOUD (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je demande au représentant de l'Iran de ne pas s'éloigner du sujet. Il doit parler du système général de paix. S'il veut prendre la parole, il doit répondre à ce que j'ai dit et non pas faire l'historique de la guerre entre l'Iraq et l'Iran.

M. MASHHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais demander au représentant de l'Iraq de préciser, lorsque le terme "menace constante aux pays voisins" est utilisé, qui menace qui? Ce n'est certes pas hors du sujet. Lorsque les mots "expulsion d'un peuple de sa patrie" sont utilisés, nous voudrions savoir quel est le pays responsable. Nous ne nous écartons pas du sujet.

A ce moment-là, 22 000 kilomètres carrés de notre territoire étaient occupés, soit sept fois plus que l'ensemble du territoire du Liban. Notre peuple a pris les armes et a défendu l'intégrité de son pays; il a pu rejeter les occupants à un moment où les Iraquiens n'étaient pas en mesure de défendre -

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Iraq pour une nouvelle motion d'ordre. Je voudrais rappeler aux délégations que l'exercice du droit de réponse doit se faire conformément au règlement intérieur et que le temps imparti à chaque représentant dans l'exercice de ce droit doit être dûment respecté par tous les représentants.

M. MAHMOUD (Iraq) (interprétation de l'arabe) : L'orateur a parlé longuement des origines de la guerre. Je ne crois pas que la Première Commission soit le lieu pour le faire. Le représentant de l'Iran devrait évoquer l'attachement de son pays aux sept résolutions du Conseil de sécurité acceptées par l'Iraq mais rejetées par son pays.

M. MASHHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais savoir si, oui ou non, l'occupation d'un pays constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Si c'est le cas, alors je suis dans le sujet. Je vous demanderais donc, Monsieur le Président, de décider si ce sujet s'inscrit ou non dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales. Après l'occupation de l'Iran, notre peuple a pris les armes et s'est défendu. Il a pu ainsi expulser les occupants. Lorsque ces derniers n'ont plus été en mesure de résister, ils ont alors utilisé des armes chimiques. Ils ont attaqué des navires et des cargos commerciaux ainsi que l'aviation civile; ils ont expulsé des centaines de milliers d'Iraqiens d'origine iranienne. Voilà ce qu'ils ont fait. Le représentant iraquien a parlé de la menace persistante contre les pays voisins et des expulsions. Ce sont eux qui ont expulsé les gens. Comment faisons-nous dans ce monde où tout est sans dessus dessous?

M. MAHMOUD (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Tout le monde sait comment cette guerre sanginaire a commencé.

Depuis l'arrivée de Khomeini au pouvoir, en 1979, il menace les pays de la région et cette menace continue encore aujourd'hui. Quant aux personnes expulsées de l'Iraq, il s'agit d'Iraniens qui n'ont aucun droit de résider en Iraq. Voilà pourquoi ils ont été expulsés. Cela a été confirmé par la Troisième Commission.

Lorsque j'ai dit que des territoires avaient été occupés et des populations expulsées, je comparais l'Afrique du Sud à l'Iran. Je voudrais évoquer cette similitude. La mission de l'Iraq, tout comme les autres missions permanentes, a reçu une publication qui, pour autant que je sache, porte sur le boycottage pétrolier de l'Afrique du Sud. Cette publication est datée du 9 octobre 1987. Il y est dit que l'Iran vend 50 % de son pétrole à l'Afrique du Sud en échange d'armes.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour une motion d'ordre.

M. ALSHEKE (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Au mensonge, le représentant de l'entité sioniste a, il y a quelques instants, parlé de mon pays en des termes que je réfute totalement. Ma délégation tient à souligner que la tension dans la région de la Méditerranée est due au régime raciste d'Israël qui, tout au long des 40 années de son existence, a pratiqué, contre le peuple palestinien et la nation arabe, une politique d'agression fondée sur le racisme et le terrorisme international. Ce régime a occupé la Palestine; elle en a expulsé le peuple qu'elle cherche aujourd'hui à liquider. Le régime raciste continue de perpétrer ses actes d'agression contre la nation arabe au détriment de laquelle il souhaite s'étendre.

M. Alsheke (Jamahiriya arabe libyenne)

Les annales du régime raciste regorgent d'actes d'agression qui constituent une menace à la paix et à la sécurité en Méditerranée et dans le monde arabe. Des centaines de résolutions ont été adoptées qui condamnent le régime raciste sioniste d'Israël. Nous savons qu'il existe un comité au sein des Nations Unies qui étudie les actes d'agression perpétrés par le régime sioniste contre le peuple palestinien et cela prouve que ce régime pratique le terrorisme.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Iran qui va exercer pour la seconde fois son droit de réponse.

M. MASHHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux d'entendre le représentant de l'Iraq dire lui-même que les personnes dont j'ai parlé ont été expulsées d'Iraq. Cela prouve que ce régime est raciste et que des gens qui vivaient là depuis des générations ont été expulsés de ce pays sans raisons valables.

Il y a une autre question à laquelle j'aimerais que le représentant de l'Iraq réponde. De quel pays venaient les forces qui se trouvaient en Iran de 1980 à 1982? C'est une simple question et je demande une réponse. Des troupes iraniennes se trouvaient-elles en territoire iraquien ou, au contraire, s'agissait-il de troupes iraqiennes qui se trouvaient en territoire iranien pendant ces deux années, de 1980 à 1982? Qui étaient les agresseurs?

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël dans l'exercice de son droit de réponse, et cela pour la deuxième fois.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Avant tout, Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au représentant de la Libye la décision que vous avez prise au début de notre session, selon laquelle les représentants doivent utiliser les noms corrects des pays auxquels ils se réfèrent dans le débat. Non que je sois honteux de ce que l'on m'appelle sioniste - je pense que c'est au contraire un honneur.

Si l'on analyse la déclaration libyenne, tout comme les déclarations de certains autres pays, on réalise que l'objectif véritable, en attaquant Israël, n'est pas vraiment la question de ce territoire ou d'un autre territoire, mais bien d'éliminer Israël; de chasser complètement Israël du Moyen-Orient. Et je pense que cela ressort clairement de ce que nous avons entendu de la part du représentant libyen auparavant et maintenant. Il faudrait analyser effectivement les problèmes du Moyen-Orient - les problèmes véritables. Pourquoi le processus de paix est-il

M. Zippori (Israël)

bloqué? Pourquoi ne progresse-t-il pas? La raison véritable est le manque de volonté de dialogue de la part de certains des protagonistes, pas tous, mais certains, dont la Libye est l'un des meilleurs exemples : le manque de volonté de dialogue.

M. MAHMOUD (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais dire que la volonté de la communauté internationale, notre communauté internationale, est représentée par les décisions du Conseil de sécurité, la première en date du 28 septembre 1980, c'est-à-dire quelques semaines après le début de la guerre. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle a été acceptée par l'Iraq et refusée par l'Iran. Je pourrais vous citer la série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Le représentant de l'Iran peut-il continuer à affirmer qu'il a raison de s'opposer à la volonté de la communauté internationale?

Le PRESIDENT : Les délégations suivantes ont inscrit leur nom pour prendre la parole à la prochaine séance qui aura lieu demain à 10 heures : Guyana, Etats-Unis d'Amérique, Chine, Uruguay et Yougoslavie.

La séance est levée à 18 h 55.